

Envoyé en préfecture le 20/10/2025

Reçu en préfecture le 20/10/2025

Publié le 10 OCTOBRE 2025

Berger
Levrault

ID : 014-251403184-20251010-DCS40_2025PADD-DE

DOSSIER DE MODIFICATION SIMPLIFIÉE

Vu pour être annexé à la délibération
du Comité syndical du 10 octobre 2025,

Le Président,

Emmanuel RENARD



SCoT CAEN-METROPOLE

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES



CAEN NORMANDIE MÉTROPOLE
pôle métropolitain

Pôle Métropolitain Caen Normandie Métropole
16 rue Rosa Parks - 14027 CAEN
scot@caen-metropole.fr - Tel. : 02 31 86 39 00
www.caen-metropole.fr




AUCAME
Caen Normandie

Agence d'urbanisme de Caen Normandie Métropole
21 rue de la Miséricorde - 14000 CAEN
Tel. : 02 31 86 94 00 - contact@aucame.fr
www.aucame.fr

APPROBATION




Envoyé en préfecture le 20/10/2025
Reçu en préfecture le 20/10/2025
Publié le 10 OCTOBRE 2025
ID : 014-251403184-20251010-DCS40_2025PADD-DE



APPROBATION



Envoyé en préfecture le 20/10/2025
Reçu en préfecture le 20/10/2025
Publié le 10 OCTOBRE 2025
ID : 014-251403184-20251010-DCS40_2025PADD-DE



Sommaire

Sommaire	4
Préambule	6
1. Développer les potentialités	8
1.1 Favoriser la création de richesses et d'emplois	8
1.1.1 Soutenir une croissance démographique pérenne	8
1.1.2 Favoriser l'innovation.....	8
1.1.3 Offrir aux entreprises l'espace adapté au développement de leurs activités	9
1.1.4 Accroître le rôle économique du port de Caen-Ouistreham.....	10
1.1.5 Redynamiser économiquement les espaces urbains centraux	10
1.1.6 Etablir un juste équilibre entre commerce de centralité et commerce	
périphérique	11
1.1.7 Développer l'économie sociale et solidaire	12
1.1.8 Accompagner l'évolution de l'agriculture	12
1.2 Etablir une stratégie de « territoire des intelligences »	13
1.2.1 Le numérique	14
1.2.2 Les services aux habitants.....	14
1.2.3 La mobilité	15
1.2.4 La logistique	15
1.2.5 L'économie, la récupération et la production d'énergie	16
1.3 Confirmer la notoriété et l'attractivité de Caen-Métropole	17
1.3.1 Les fonctions métropolitaines de Caen	17
1.3.2 Faciliter l'accessibilité au territoire.....	17
1.3.3 Conforter une offre culturelle attractive.....	19
1.3.4 Rendre Caen-Métropole visible et lisible	19
1.3.5 Miser sur le tourisme	20
1.4 Caen : Capitale en Normandie	21
1.4.1 Une vocation de moteur pour l'ouest de la Normandie	21
1.4.2 Une volonté de mise en cohérence des politiques d'aménagement.....	22
2. Préserver le bien commun	24
2.1 Préserver les ressources vitales	24
2.1.1 L'eau	24
2.1.2 L'air.....	25
2.1.3 Le sol	25
2.1.4 La biodiversité	26
2.2 Préserver et valoriser les paysages agricoles et naturels	27
2.2.1 Les paysages de la plaine	27
2.2.2 Le Cingal et la Suisse Normande	28
2.2.3 Les paysages de la côte	28
2.3 Renforcer la trame verte et bleue.....	29
2.4 Limiter la vulnérabilité des habitants	29
2.5 S'adapter aux effets du changement climatique.....	30
2.5.1 Le climat change	30
2.5.2 Atténuation et adaptation.....	30
2.6 Poursuivre la transition énergétique	31
2.6.1 Amplifier les démarches de transition énergétique	31
2.6.2 Faciliter l'implantation de dispositifs de production d'énergies renouvelables	
32	



Envoyé en préfecture le 20/10/2025	10 OCTOBRE 2025
Reçu en préfecture le 20/10/2025	
Publié le	
ID : 014-251403184-20251010-DCS40_2025PADD-DE	

- 3. Aménager le cadre de vie 33**
 - 3.1 Polariser le développement urbain 33**
 - 3.1.1 Réaffirmer le principe de polarisation33
 - 3.1.2 Rapprocher les habitants des équipements et des services35
 - 3.1.3 Favoriser la requalification urbaine35
 - 3.1.4 Poursuivre la limitation de la consommation d’espace36
 - 3.1.5 Promouvoir un nouveau modèle de développement urbain36
 - 3.1.6 Développer les « quartiers-gare »37
 - 3.2 Organiser les mobilités 37**
 - 3.2.1 Donner la priorité aux modes alternatifs.....38
 - 3.2.2 Sécuriser les temps d’accès multimodaux.....38
 - 3.2.3 Développer les modes actifs39
 - 3.2.4 Renforcer l’attractivité touristique du littoral39
 - 3.3 Produire une offre de logements suffisante et de qualité 39**
 - 3.3.1 Construire 52 000 logements d’ici 204039
 - 3.3.2 Assurer une offre diversifiée de logements neufs.....40
 - 3.3.3 Réhabiliter et rénover40
 - 3.3.4 Poursuivre la rénovation urbaine des quartiers sensibles41
 - 3.4 Assurer des espaces agréables et sains 41**
 - 3.4.1 Promouvoir la qualité tant contemporaine que patrimoniale des espaces urbains et de l’architecture41
 - 3.4.2 Améliorer la qualité urbaine des entrées de ville.....42
 - 3.4.3 Prendre en compte les enjeux de santé.....42

Préambule

Caen-Métropole, territoire de développement équilibré et durable

Le territoire du Schéma de Cohérence Territoriale « SCoT » Caen-Métropole continue un pôle économique et un bassin de vie complet et cohérent. Il s'est structuré progressivement, durant près d'un millénaire, de la fondation de Caen par Guillaume le Conquérant au XI^{ème} siècle jusqu'à aujourd'hui. Le territoire possède de profondes racines historiques fondées sur des identités fortes et des solidarités ville – campagne et terre – mer. Il offre aujourd'hui, sur 1 111 km², des emplois diversifiés, un large panel de services et des types d'habitats à même de satisfaire sa population. Autour d'une métropole à taille humaine, le SCoT réunit 368 500 habitants et 169 000 emplois sur un ensemble de 143 communes et de 5 intercommunalités. A cette échelle le processus de métropolisation trouve tout son sens et renforce le rayonnement de Caen-Métropole au bénéfice de l'ensemble de la Normandie de l'Ouest.

L'ambition métropolitaine portée dans le SCoT Caen-Métropole se conjugue avec la volonté réaffirmée d'inscrire le développement du territoire dans la double logique d'équilibre et de durabilité. En ce sens, la Révision n°1 du SCoT Caen-Métropole l'a placé en continuité des ambitions affirmées en 2011, lors de l'approbation du SCoT initial. La recherche d'équilibre s'appuie sur les différentes politiques sectorielles, au premier rang desquelles se situent le développement économique et sa dimension agricole, l'habitat ou encore les mobilités. Le développement durable du territoire est davantage transversal et renvoie à toutes les thématiques, mais il répond notamment aux enjeux d'utilisation raisonnée du foncier, de protection de la biodiversité ou de maîtrise des consommations d'énergies.

Cette double logique permet d'apporter des réponses pertinentes aux trois grandes ambitions portées par le SCoT Caen-Métropole :

- Développer les potentialités.
- Préserver le bien commun.
- Aménager le cadre de vie.

La première ambition vise à renforcer la place de Caen-Métropole dans l'armature régionale, nationale et européenne pour gagner en visibilité, en attraction et en rayonnement. Dans cette triple armature, les réseaux, la connaissance et l'innovation s'imposent comme les moteurs de l'économie d'aujourd'hui et de demain. Il s'agit donc de s'appuyer sur les points forts de Caen-Métropole, avec Caen, capitale en Normandie, notamment dans la recherche, l'enseignement, le numérique, le tourisme et les services, et d'y viser l'excellence. Il s'agit également de ne pas oublier la force productive industrielle et agricole et d'accompagner ses mutations. Il s'agit enfin d'améliorer l'accessibilité externe, par des liaisons efficaces par voies routières, ferroviaires, aériennes, maritimes et numériques. La réduction et la sécurisation des temps d'accès aux autres territoires contribueront à cet objectif.

La deuxième ambition vient souligner la valeur de l'eau, de l'air, du sol, de la biodiversité et des paysages comme biens communs à préserver. Ce patrimoine exceptionnel et fragile, notamment le long de nos vallées, en Suisse normande et sur le littoral, apporte de nombreux services écosystémiques et est source d'attraits pour notre cadre de vie privilégié. C'est un ensemble d'espaces et d'activités qu'il faut conserver, protéger et développer. A ce titre, le territoire s'est doté des outils nécessaires à la définition précise de sa « Trame Verte et Bleue » (TVB). Ainsi, depuis le SCoT de 2011, ce volet a été fortement enrichi et a gagné en précision, dans l'objectif de préserver tant les réservoirs de biodiversité que les continuités écologiques indispensables à leur bon

fonctionnement. Au-delà de cette avancée significative est réaffirmée la volonté de poursuivre les efforts engagés en matière de limitation de la consommation d'espace agricole aux fins d'urbanisation. Enfin, le double enjeu de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique et de la nécessaire transition énergétique est également porté par le SCoT Caen-Métropole.

La troisième ambition s'inscrit dans la dynamique d'urbanisation nouvelle impulsée par le SCoT de 2011. La réponse aux besoins de logements devient progressivement plus durable, plus qualitative et plus équilibrée. Durable dans la qualité, notamment thermique, des logements créés ou réhabilités et dans la diminution régulière des surfaces à urbaniser. Équilibrée dans les formes et les typologies répondant au mieux aux besoins et dans la localisation géographique, au plus proche des emplois, des services publics et privés et des solutions de mobilité durable. Le principe de polarisation, porté depuis 2011, est ainsi pleinement confirmé. Enfin, construire plus densément nécessite de proposer des modèles architecturaux et urbains adaptés. Le SCoT souhaite accompagner cette mutation des réflexions et des façons de faire pour amener plus d'urbanité autour des constructions et dans les espaces publics.

De manière transversale, la gouvernance que permet et qu'encourage le SCoT facilitera les choix collectifs exigeants qui seuls apporteront la réponse à ces trois grandes ambitions. Cette gouvernance sera ponctuée de bilans périodiques et sera enrichie des échanges réguliers avec les acteurs et partenaires locaux, mais également avec les territoires voisins à l'échelle départementale et régionale.

Le « Projet d'Aménagement et de Développement Durables » (PADD) du SCoT Caen-Métropole a été établi conformément aux dispositions des articles L101-2 et L141-4 du Code de l'urbanisme, dans le cadre de la Révision n°1 du SCoT Caen-Métropole. Fruit de nombreux échanges et vecteur des ambitions présentes et futures, le PADD fixe ainsi les politiques publiques ayant une incidence sur l'aménagement et le développement du territoire avec un souci permanent de préservation des ressources vitales du territoire. Ce projet politique est décliné plus précisément dans le « Document d'Orientation et d'Objectifs » (DOO) qui forme le cadre de référence pour l'élaboration des documents d'urbanisme locaux.

Selon l'article L141-4 du Code de l'urbanisme, le projet d'aménagement et de développement durables fixe les objectifs des politiques publiques d'urbanisme, du logement, des transports et des déplacements, d'implantation commerciale, d'équipements structurants, de développement économique, touristique et culturel, de développement des communications électroniques, de qualité paysagère, de protection et de mise en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers, de préservation et de mise en valeur des ressources naturelles, de lutte contre l'étalement urbain, de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques. En matière de déplacements, ces objectifs intègrent une approche qualitative prenant en compte les temps de déplacement.

En se référant aux thématiques contenues dans l'article L141-4 du Code de l'Urbanisme, chaque point du présent « Projet d'Aménagement et de Développement Durables » est organisé de la manière suivante :

- *L'Exposé des motifs* définit le contexte et l'intention du SCoT sur les thématiques abordées dans le PADD. Il est rédigé en caractère italique.

- Les **Objectifs** des politiques publiques inscrites au PADD. Ces objectifs regroupent les ambitions politiques et les enjeux territoriaux auxquels le SCoT entend répondre. Les objectifs sont déclinés et précisés dans le DOO du SCoT Caen-Métropole.

1. Développer les potentialités

La finalité première du SCoT Caen-Métropole est de permettre le développement des activités humaines sur le territoire afin d'apporter la prospérité aux habitants. Cette ambition s'inscrit dans un contexte de transformations à la fois rapides et profondes amenées par une économie de plus en plus basée sur la connaissance et sur l'usage des outils numériques et accélérées par la modification des modes de consommation.



Ces mutations entraînent des reconfigurations importantes dans l'organisation territoriale, avec en premier lieu les phénomènes de métropolisation qui modifient les ressorts passés de l'attractivité et conduisent à des concurrences accrues entre les territoires pour capter les investissements publics et privés et pour attirer les talents.

Les atouts dont dispose le territoire pour relever les défis du monde qui vient sont nombreux et puissants. Les territoires en croissance seront ceux qui auront pu s'inscrire résolument dans ces transitions et initier un nouveau modèle de développement. C'est l'objectif central du présent SCoT Caen-Métropole. Le développement économique visant un objectif majeur : l'emploi.

1.1 Favoriser la création de richesses et d'emplois

1.1.1 Soutenir une croissance démographique pérenne

En lien avec son dynamisme économique et sa qualité de vie, le territoire de Caen-Métropole connaît une croissance démographique continue depuis plusieurs décennies. Sa population s'est accrue de 33 % en l'espace de 40 ans, mais à un rythme qui tend à s'atténuer. Ce ralentissement est d'abord la conséquence du vieillissement de la population rognant le solde naturel, mais aussi d'une perte d'attractivité à la fin des années 2000 qui a affecté le solde migratoire. Or, le climat a changé depuis 2015, relançant la croissance économique.

Le SCoT mise sur une reprise durable liée à la stratégie économique mise en œuvre pour accompagner les mutations en cours et valoriser les potentialités caennaises. Dans ce contexte, la croissance visée est de l'ordre de 2 250 emplois supplémentaires par an, une vigueur proche de celle observée avant la crise. Les créations d'emplois vont favoriser l'insertion professionnelle d'une partie de la population, mais aussi susciter l'arrivée de nouveaux habitants, des actifs et leurs familles. Cet afflux rajeunira la population et créera un nouvel élan démographique. Dans ces conditions, le territoire devrait compter 393 000 habitants en 2032 (+ 11 % par rapport à 2015) et atteindre les 400 000 à l'horizon 2040 (+ 13 %), soit une croissance annuelle d'environ 0,7%.

Dans la période de transition en cours, cet objectif démographique ne sera atteint que si le territoire se dote d'une stratégie économique ambitieuse et attractive, et crée l'environnement favorable pour sa mise en œuvre.

1.1.2 Favoriser l'innovation

Développer les synergies entre recherche et développement économique

La recherche est un atout majeur pour Caen-Métropole, qui a permis la création d'entreprises et de plateformes scientifiques à haute valeur ajoutée. Pour amplifier ce mouvement, il convient de renforcer le climat favorable au croisement entre les entreprises et les acteurs de la recherche et à la co-création autour d'équipements technologiques.

La création de nouveaux emplois est également liée à l'adéquation des formations aux métiers de demain. Une proximité entre entreprises, enseignants et étudiants se traduit par la création d'un environnement alliant monde de l'entreprise et monde universitaire pour s'ouvrir à l'innovation.

Pour créer un climat favorable, trois sites de nature à favoriser l'alliance de la créativité et de l'innovation ont été identifiés dans l'agglomération caennaise.

EPOPEA Park : porte drapeau de la recherche et de l'innovation du territoire

Le EPOPEA Park, sur le Plateau Nord de Caen, constitue le principal site d'accueil des ressources nécessaires à l'innovation pour le territoire de Caen-Métropole. Il fait aujourd'hui l'objet du projet de « Supercampus », où il est notamment prévu de créer un « Incubateur-Pépinière-Hôtel d'Entreprises » (IPHE) et une « Halle Pédagogique ». Des plateformes filières, comme la Maison des Matériaux, compléteront ce dispositif au plus près des laboratoires de recherche et des espaces de santé.

Les bords de l'Orne : un campus d'innovation émergent en cœur de ville

Les bords de l'Orne, de la Prairie à la tête de la Presqu'île, deviennent progressivement un espace majeur des activités liées à l'innovation, avec le complexe des Rives de l'Orne, l'École Supérieure des Arts et Médias de Caen-Cherbourg (ESAM), la Grande Bibliothèque Alexis de Tocqueville (BAT) et la Salle des musiques actuelles « Le Cargö », le « Dôme » et, en 2020, le « MoHo ». La proximité de ces équipements est de nature à favoriser les échanges fertiles qui fondent l'innovation.

Il s'agit d'accompagner cette fertilisation en aménageant l'espace de manière adéquate, notamment en programmant des espaces publics qualitatifs. Il s'agit surtout de prévoir suffisamment d'espaces tertiaires pour que les activités novatrices émergentes trouvent un accueil à la fois fonctionnel et économiquement raisonnable.

Le Plateau de Colombelles

Ancien site d'accueil du complexe sidérurgique de la SMN fermé en 1993, le Plateau de Colombelles a fait l'objet d'une politique vigoureuse de reconversion depuis le début des années 2000. Il constitue désormais un cluster technologique orienté vers les activités numériques qu'il convient de conforter et de développer.

La réhabilitation en tiers lieu de la Grande Halle, dernier vestige de l'usine sidérurgique avec le Grand réfrigérant, est de nature à amplifier le développement de l'écosystème d'innovation en constituant un espace permettant les échanges à la fois humains, économiques et techniques entre acteurs variés.

Le projet en cours d'installation d'une ferme solaire a pour avantage d'optimiser des terrains pollués par l'activité industrielle. Cette nouvelle activité est propice au développement d'innovations entre outils numériques et production d'énergies renouvelable, lien essentiel au développement du « territoire intelligent ».

1.1.3 Offrir aux entreprises l'espace adapté au développement de leurs activités

Les perspectives de développement économique reposent notamment sur l'offre foncière en zones d'activités économiques (ZAE), la qualité de leur accessibilité et leur esthétique générale. Les entreprises recherchent également de plus en plus avoir accès à de nombreux services comme des espaces de restauration ou encore des crèches.

Or, les mutations économiques à l'œuvre impactent le modèle de la zone d'activités actuelle. Les entreprises doivent pouvoir s'adapter rapidement aux mutations économiques. Le SCoT Caen-Métropole favorise l'accueil des nouvelles formes de travail (coworking, lieux créatifs, tiers lieux, etc.) et d'architecture plus adaptable. L'économie circulaire doit être également intégrée dans ces zones d'activités de demain.

Enfin, dans un souci d'économie d'espace, il conviendra de réserver ce type de zones aux entreprises qui ne peuvent pas cohabiter, en raison des nuisances qu'elles génèrent, avec d'autres fonctions urbaines, et notamment l'habitat. L'aménagement de ZAE doit s'accompagner d'une stratégie visant à offrir aux activités compatibles avec l'habitat des localisations plus urbaines, en centre-ville lorsque c'est possible.

1.1.4 Accroître le rôle économique du port de Caen-Ouistreham

S'étendant sur le canal de Caen à la mer depuis l'embouchure de l'Orne à Ouistreham jusqu'à la ville de Caen, le port de Caen-Ouistreham est à la fois un port de commerce, un port passagers et un port de plaisance. C'est aujourd'hui le dixième port français grâce à un trafic annuel supérieur à 3 millions de tonnes, plus de 100 000 poids-lourds et un million de passagers au terminal ferry transmanche. Port décentralisé en 2007, le Port de Caen-Ouistreham est propriété du Syndicat Mixte Régional des Ports de Caen-Ouistreham, Cherbourg et Dieppe, « Ports de Normandie ».

Le port de Caen-Ouistreham se distingue par sa polyvalence et son savoir-faire, il constitue un atout économique de premier ordre pour le territoire. C'est pourquoi le SCoT Caen-Métropole, en plein accord avec la DTA de l'Estuaire de la Seine, encourage la modernisation et le développement des infrastructures portuaires, dans le respect des fonctionnalités écologiques et historiques qui caractérisent la basse vallée de l'Orne.

La future « desserte portuaire » et le réaménagement global de l'avant-port, intégrant la base de maintenance du parc éolien au large de Courseulles-sur-Mer, participeront pleinement aux objectifs de croissance verte de Caen-Métropole.

Enfin, le port de Caen-Ouistreham doit, dans le cadre de PNA, prendre toute sa part dans un dispositif portuaire normand articulé avec les grands ports maritimes et fluviaux de l'Axe Seine regroupés au sein d'HAROPA. Cette articulation est indispensable pour faire émerger un outil portuaire puissant et diversifié, de nature à amplifier le développement économique local et régional, tout en intensifiant l'usage des voies maritimes et fluviales en substitut au transport routier de marchandises.

1.1.5 Redynamiser économiquement les espaces urbains centraux

Les centres des villes du territoire, et particulièrement le centre-ville de Caen, ont en commun d'être porteurs d'identité et d'être le lieu que tous les habitants partagent.

Cependant, les évolutions sur le plan du commerce, de l'habitat et de la population sont de nature à les fragiliser. La redynamisation des centres-villes constitue un enjeu de qualité de la vie pour l'ensemble du territoire. La présence de nombreux emplois et habitants dynamise les activités de restauration et le commerce, rendant le centre plus attractif. Ce cercle vertueux doit être appliqué non seulement dans le centre de Caen, mais également dans tous les centres-villes et centres-bourgs du territoire.

Dans ce contexte, le SCoT Caen-Métropole porte les ambitions suivantes :

- Favoriser l'implantation des commerces dans les centres ;
- Construire de nouveaux logements dans les centres, ou à proximité immédiate, pour donner une chalandise primaire aux commerces ;
- Maintenir à niveau le parc ancien existant et reconquérir les logements vacants en impulsant un mouvement fort de rénovation ;
- Favoriser l'arrivée de nouveaux emplois et éviter le départ des activités et des emplois en offrant au centre un immobilier adapté et attractif ;
- Permettre l'implantation et le développement des services à destination de la population et des entreprises ;

- Penser à la proximité ou à la facilité d'accès au centre-ville lors de l'implantation de tout nouvel équipement public ;
- Faciliter l'accès des centres-villes et centres-bourgs par les modes doux ;
- Apporter un soin particulier à l'aménagement des espaces publics ;
- Veiller au bon acheminement des marchandises dans les secteurs urbains les plus denses, en limitant les impacts possibles sur le fonctionnement de la ville et la vie quotidienne des habitants (logistique du dernier kilomètre) ;
- Utiliser l'espace public pour diverses fonctions favorisant la convivialité et la production locale, notamment sur le volet alimentaire.

1.1.6 Etablir un juste équilibre entre commerce de centralité et commerce périphérique

Caen constitue le premier pôle commercial de l'Ouest de la Normandie. La zone d'influence potentielle est considérable, de l'ordre de 860 000 habitants. Cette situation constitue un atout décisif en matière d'attractivité économique du territoire et d'affirmation de Caen-Métropole à l'échelle régionale.

Le centre-ville de Caen et la zone commerciale d'entrée Est de l'agglomération, autour de Mondeville 2, constituent les deux « locomotives commerciales » du territoire. Maintenir voire développer l'attractivité commerciale de Caen-Métropole en valorisant ces deux sites majeurs et organiser une armature commerciale équilibrée et diversifiée au plus près des habitants constituent une des principales ambitions du SCoT.

Le SCoT entend, de manière complémentaire :

- Promouvoir la « destination Caen ». Accroître l'attractivité de l'ensemble du territoire en s'appuyant sur l'avantage comparatif que constituent les deux pôles commerciaux qui rayonnent sur tout l'Ouest de la Normandie : le centre-ville de Caen et l'ensemble commercial de Mondeville ;
- Accompagner la pérennisation de l'armature commerciale, au-delà des deux pôles commerciaux principaux, qui complète le cœur du dispositif commercial métropolitain. Elle est composée de cinq centres commerciaux situés sur les principales entrées de l'agglomération : « Côte de Nacre » à Caen, « Saint Clair et Val Saint Clair » à Hérouville-Saint-Clair, « Porte d'Espagne » à Ifs, « NormandiKa » à Fleury-sur-Orne et « la Croix Vaultier » à Rots ;
- Renforcer la structuration de l'armature commerciale des espaces périurbains, ruraux et littoraux. Pour limiter les déplacements et maintenir une offre de proximité diversifiée, il s'agit de structurer l'appareil commercial des pôles identifiés dans l'armature urbaine du SCoT, en renforçant l'attractivité commerciale de leur centre-ville ou centre-bourg et en confortant leur appareil commercial de périphérie ;
- Optimiser le maillage en services de proximité des communes. Permettre aux communes qui ne sont pas visées par les trois objectifs précédents de développer une offre commerciale proportionnée aux besoins courants de leur population et localisée de manière préférentielle dans les espaces urbains centraux, caractérisés par un bâti dense présentant une diversité des fonctions urbaines ;
- Favoriser les circuits courts alimentaires par des plateformes mutualisées de stockage des denrées des producteurs locaux pour les divers services urbains (restaurateurs, cantines, épicerie...) en centre-ville. Les grandes fonctions d'échange ayant tendance à se périurbaniser, de petites unités dans les centres urbains pourraient permettre de garder des services alimentaires de proximité en centralité, ce qui génère de l'activité économique quotidienne ;

- Assurer un développement durable réversible pour l'ensemble des sites commerciaux. Promouvoir un développement commercial économe en espace, énergétiquement sobre et respectueux de l'environnement et des paysages urbains et naturels. Promouvoir de nouvelles formes d'urbanisme commercial qui intègrent, dès la conception, la possibilité d'un changement d'usage du bâtiment. Ce principe de réversibilité doit favoriser une architecture de qualité et un usage rationnel de l'espace, en évitant les friches commerciales.

1.1.7 Développer l'économie sociale et solidaire

Favoriser l'inclusion sociale des habitants les plus fragiles

A la croisée des chemins entre économie libérale, secteur marchand et secteur public, l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) est d'abord la construction d'une nouvelle forme d'économie, plus responsable, fondée sur le groupement de personnes et intégrant les atouts propres à son territoire de référence. Autre façon de travailler collectivement, ensemble d'initiatives porteuses de sens et de valeurs, soucieuses de leur environnement et de leur territoire, ce secteur crée des emplois durables et non « délocalisables ».

Le SCoT Caen-Métropole entend accompagner et soutenir l'amorçage, le développement et la localisation de ces entreprises sur le territoire, ainsi que favoriser leur accès à la commande publique, en raison notamment de leur contribution à la création d'emplois.

1.1.8 Accompagner l'évolution de l'agriculture

D'une fertilité reconnue, les terres agricoles occupent la majeure partie du territoire et l'activité agricole est au cœur du SCoT. L'agriculture s'engage progressivement dans la modification de son modèle économique vers une recherche de qualité, de proximité et une meilleure prise en compte de l'environnement. L'agriculture du SCoT Caen-Métropole présente une diversité de productions et de pratiques aptes à équilibrer un modèle qu'une trop grande spécialisation aurait pu fragiliser. Il reste à promouvoir la diversité des modèles et des acteurs pour affermir cette évolution.

Le SCoT, en partenariat avec la profession agricole, accompagne cette évolution et s'engage à :

- Continuer de réduire la consommation des espaces agricoles ;
- Sanctuariser à long terme des espaces pour l'activité agricole afin de donner une réelle visibilité aux investissements des professionnels à l'aide d'outils comme les Zones agricoles protégées (ZAP), les Périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN) ou d'outils spécifiques au territoire comme les Parcs agricoles péri-urbains (PPU) ;
- Organiser une cohabitation harmonieuse entre l'agriculture et les autres pratiques du territoire (zones de contact entre zones urbaines et agricoles) ;
- Accompagner un modèle de production agro-écologique ou biologique permettant une meilleure préservation des ressources et de l'environnement : eau, paysages, sols.

Renforcer l'émergence des productions et des circuits de consommation locaux

Face à une demande croissante de la société, l'agriculture évolue. Le SCoT Caen-Métropole entend accompagner cette évolution :

- Favoriser les productions locales en vue de relocaliser l'économie d'une partie de la filière agricole en veillant à ce que le maximum de la valeur ajoutée et des emplois créés restent sur le territoire ;

- Intensifier le partenariat avec la Chambre d'agriculture du Calvados en vue, notamment, de la mise en œuvre du Programme Alimentaire Territorial (PAT);
- Soutenir une agriculture non utilisatrice d'intrants chimiques, notamment via la restauration collective et des initiatives d'animation ;
- Encourager les installations de porteurs de projets en favorisant l'acquisition de foncier agricole dédié aux productions locales par les collectivités, dans le cadre par exemple de projets de développement de nouveaux quartiers ;
- Encourager les initiatives citoyennes, en lien avec le monde agricole, en matière de production locale et de circuits courts en favorisant l'accessibilité sociale à une alimentation de qualité (jardins partagés, associations pour le maintien d'une agriculture de proximité, glanage, etc.) ;
- Renforcer les actions existantes dans les écoles pour rétablir le lien citoyen - alimentation locale (jardins pédagogiques, sorties à la ferme, etc.).

1.2 Etablir une stratégie de « territoire des intelligences »

Faire des transitions en cours des outils de développement économique

Le concept de « territoire des intelligences » ou « smart city » se définit par trois axes complémentaires : le transport et la mobilité, l'environnement durable et enfin l'urbanisation et l'habitat. Un espace urbain ainsi développé génère un développement économique durable, couplé à une haute qualité de vie, en excellant dans de multiples secteurs-clés : économie, mobilité, environnement, cohésion sociale et gouvernance.

Un tel niveau d'excellence ne peut être atteint que si cet espace dispose, comme c'est le cas de Caen-Métropole, d'un fort capital humain, d'un important capital social et d'un réseau développé d'infrastructures d'information et de communication. Un « territoire intelligent » utilise le numérique et les technologies de l'information et de la communication pour accroître la qualité et la performance des services urbains, afin de réduire les coûts et préserver les ressources et fait participer ses citoyens de manière plus active.

Afin de soutenir durablement la dynamique économique et créer des emplois, le territoire doit définir un nouveau modèle de développement. Il doit rendre plus efficace l'usage des infrastructures grâce à l'intelligence artificielle et à l'analyse objective de nombreuses données pour engager un développement robuste et pérenne. Le SCoT porte ainsi l'ambition de :

- Faire émerger un système de transports optimisé et décarboné ;
- Faciliter la réhabilitation thermique des bâtiments ;
- Développer les énergies alternatives et les réseaux intelligents pour optimiser la consommation ;
- Permettre le lien entre e-commerce et commerces de centre-ville et de proximité, pour renforcer ces derniers ;
- Modifier les pratiques agricoles, développer les circuits courts alimentaires.

Cependant, la mise en œuvre d'une stratégie de territoire intelligent suppose préalablement d'engager une lutte contre la fracture numérique et de favoriser l'identité citoyenne numérique. Les enjeux sont autant techniques (résorption des zones blanches, accès au haut débit pour tous à un coût raisonnable) que sociaux (formation au numérique).

1.2.1 Le numérique

Des applications à imaginer, des modes et des lieux de travail nouveaux à construire

Faire des usages numériques de la collectivité un outil économique

La transition numérique est la condition d'une stratégie de « ville connectée ». C'est une question de gouvernance pour assurer une gestion publique du bien commun territorial et éviter une privatisation de la gestion des villes et de la donnée.

Le SCoT Caen-Métropole veille à :

- Consolider la donnée publique comme ressource territoriale et l'ouvrir largement via l'open data. Les « mégadonnées » urbaines constitueront un véritable atout économique si elles sont correctement gérées et organisées.
- Favoriser le développement des écosystèmes numériques en organisant la transversalité entre acteurs économiques (grands groupes de services urbains, entreprises, startup, incubateurs) et en s'appuyant sur les filières, clusters, organisations et labels dédiés comme Normandy French Tech.
- Créer des lieux de rencontre entre la demande sociale et l'offre de service numérique.
- Accompagner le développement et la diffusion de la formation à distance et des services médicaux par le numérique.
- Permettre l'optimisation numérique du fonctionnement des services urbains. Le lien entre numérique et réseaux permet d'envisager un pilotage et une gestion optimisés et durable de la plupart des services urbains. A l'échelle de bâtiments, le (BIM Building Information Modeling) permet de satisfaire ces mêmes objectifs. La collectivité peut favoriser l'expérimentation en mettant en place de véritables démonstrateurs d'innovation urbaine.

Poursuivre le développement et la mise en réseau des tiers-lieux et espaces de co-working

Le numérique modifie profondément le rapport des habitants à l'espace et au temps et change progressivement leur rapport au travail : effacement de la frontière entre temps au travail et hors travail, apparition d'espaces partagés dédiés au travail nomade ou tiers lieux (espaces de coworking, centres d'affaires, télécentres, etc.).

A l'image du « Dôme », du « Moho », de la « Grande Halle », du « Forum Digital » et du Pôle TES, les innovations générées amènent progrès, chiffre d'affaires, emplois et valorisation du territoire.

Le SCoT entend :

- Favoriser la création de tiers-lieux et les mettre utilement en réseau afin de partager les savoir-faire, favoriser l'innovation et répondre collectivement à la grande disparité des attentes des utilisateurs.
- Étendre progressivement cette dynamique dans les espaces périurbains et littoraux, où pourront être implantés des « télé-centres périurbains », développés notamment à travers un partenariat public-privé et source de réduction des flux de déplacements contraints.

1.2.2 Les services aux habitants

Des services, en particulier de santé, à adapter et à développer

La société évolue, la part des personnes âgées augmente, alors que, dans le même temps, le territoire continue d'être attractif pour les jeunes. Cette attractivité doit être maintenue et étendue aux actifs et aux familles. Ainsi, développer l'attractivité du

territoire pour les populations actives, tout en améliorant la vie quotidienne des personnes âgées nécessite d'améliorer la réponse aux besoins de services, notamment dans la santé et les services à la personne.

Sur un plan sociologique, le « vivre ensemble » constitue une priorité pour éviter de possibles césures intergénérationnelles sur le territoire.

Sur le plan médical, Caen-Métropole est bien doté en établissements, équipements et professionnels de santé. Le territoire va doit cependant renforcer son offre de santé et assurer une bonne accessibilité aux soins pour tous les habitants. La construction du nouveau CHU, dont le statut régional doit être pérennisé, et le terreau d'innovation en matière de santé dont bénéficie EPOPEA Park, constituent de réelles opportunités pour inventer et mettre au point la médecine de demain.

L'évolution de la société est donc une source majeure de développement et d'activités pour le territoire, par les dépenses induites par les jeunes, les familles et les retraités dans l'économie locale, mais aussi par les investissements et la recherche dans l'économie résidentielle et la *Silver Economie*. Le SCoT vise à :

- Développer une offre de services adaptée aux besoins des différentes populations ;
- Renforcer l'offre de santé et l'accès aux soins sur l'ensemble du territoire, y compris par le numérique ;
- Structurer un « supercampus de l'innovation en santé » sur le EPOPEA Park.
- Diversifier l'offre de logements à tous les âges de la vie pour favoriser les parcours résidentiels et la mixité intergénérationnelle. ; adapter le parc de logements au vieillissement et au handicap ;
- Développer la *Silver économie* en valorisant les potentialités du territoire caennais.

1.2.3 La mobilité

De nouveaux services à accompagner

Les politiques publiques de déplacement veillent à garantir un bon niveau d'accessibilité pour tous, en lien avec un aménagement du territoire qui permet de raccourcir les distances et de développer les mixités fonctionnelles. Le numérique pourra aider à développer les mobilités de tous, notamment pour les liaisons transversales et les déplacements en milieu rural.

Le SCoT entend donc permettre la structuration des nouvelles offres de mobilité (autopartage, covoiturage, mobilité décarbonnée voire autonome, etc.) dans le respect de l'intérêt général et du développement durable.

1.2.4 La logistique

Le transport maritime conteneurisé en Normandie à partir du Port du Havre a progressé de 75% entre 2006, lors de l'élaboration de la DTA de l'estuaire de la Seine, et 2017, passant de 1,6M à 2,8M d'EVP (Equivalent vingt pieds). Dans le même temps le chiffre d'affaire du e-commerce en France a été multiplié par 10 en 10 ans pour atteindre 81 milliards d'euros en 2017.

Ce changement dans les modes de consommation a une répercussion considérable sur les activités logistiques. Outre une mise aux dernières normes environnementales, la nouvelle logistique nécessite des plateformes modernes, directement connectées aux réseaux. Leurs conditions d'implantation sont également déterminées par les questions d'autorisations, en particulier relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

Ainsi, le réseau autoroutier A13 et A84 ainsi que la liaison par le périphérique Sud de l'agglomération caennaise apportent les conditions d'implantation d'activités logistiques recherchée et prévue à la DTA de 2006.

Enfin, la livraison du dernier kilomètre, qui représente environ 20 % du coût total de la chaîne logistique, doit être facilitée par l'implantation de petites plateformes d'éclatement avant livraison, notamment par mode doux, vers les clients finaux ou pour les plateformes de messagerie.

1.2.5 L'économie, la récupération et la production d'énergie

Des filières locales à organiser

L'enjeu économique de la réhabilitation des logements des années 1950 à 1980

La maîtrise de la consommation d'énergie dans le logement est un enjeu majeur dans les politiques de transition énergétique. Le parc de logements construit entre 1946 et 1984 constitue le cœur de cible d'une politique de réhabilitation thermique ambitieuse. Durant cette période, sur le territoire de Caen-Métropole, environ 118 000 logements ont été construits, soit près de 65 % du parc de logements.

Des études complémentaires sont cependant nécessaires pour définir précisément ce parc (localisation, part de l'individuel et du collectif, statut d'occupation) les travaux étant différents et plus ou moins faciles à engager selon le type de bâti et le statut juridique.

En se donnant des objectifs ambitieux en termes de rénovation du parc de logements existants, le SCoT participera à la structuration d'un écosystème spécialisé :

- Le potentiel économique est important pour l'activité du bâtiment compte-tenu du nombre élevé de logements à rénover.
- Les Opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) permettent de créer un effet levier, grâce aux financements apportés, mais également d'animer et de structurer la stratégie de réhabilitation auprès des habitants et surtout des professionnels.
- Une étude de marché pourra être conduite afin de déterminer le potentiel économique et en déduire, le cas échéant, les différents besoins des entreprises concernées.

La récupération d'énergie

La technologie permet aujourd'hui d'exploiter les énergies de récupération. Le SCoT entend valoriser ces sources d'énergies issues d'une diversité de technologies pouvant être mises en œuvre par des particuliers, des collectivités et des entreprises. Elles permettent de couvrir les besoins de chaleur et de froid à partir de nappes phréatiques, de réseaux d'assainissement, de bâtiments consommateurs de chaleur, etc. Ainsi, la valorisation de la chaleur perdue, ou fatale, issue des procédés industriels ou des équipements publics est un gisement important d'économies d'énergie. Le recours à l'utilisation d'échangeurs de chaleur devra être recherché lors des opérations d'aménagement à proximité des sources de production. A défaut, le développement de réseau de chaleur sera privilégié.

La production d'énergie renouvelable, pour l'économie locale et la transition énergétique

L'investissement des collectivités dans la transition énergétique est croissant et doit être pérennisé. Des projets d'ampleur, tels que le parc éolien offshore de Courseulles-sur-Mer ou encore les champs de panneaux photovoltaïque (notamment en réhabilitation industrielle) sont un aspect primordial de la transition énergétique et créent également un environnement favorable à l'installation sur le territoire d'entreprises spécialisées dans la fabrication et/ou l'installation de dispositifs d'énergies renouvelables.

1.3 Confirmer la notoriété et l'attractivité de Caen-Métropole

Aujourd'hui, dans une économie de réseaux fortement tertiariée et connectée, les choix de localisation pour les habitants et les activités sont larges. Un territoire doit donc investir dans une politique d'image, de différenciation et de valorisation de ses qualités, dont les cibles sont à la fois les entreprises, les habitants et les visiteurs. Ce développement d'une offre territoriale globale s'inscrit dans un contexte de concurrence métropolitaine nationale pour attirer des fonctions métropolitaines supérieures. Le cadre de vie est un facteur primordial tout comme le développement de l'image du territoire via une politique « proactive » de marketing territorial.

Caen dispose de nombreux atouts, notamment ses équipements et établissements de formation, de recherche et de développement (CHU, GANIL, projet ARCHADE, Université de Caen Normandie, écoles supérieures, etc.). Le territoire doit donc, en s'appuyant sur ses ressources et ses atouts propres, renforcer son attractivité pour atteindre une masse critique économique et démographique suffisante pour garantir sa visibilité et donc la pérennité de la reprise économique aujourd'hui avérée.

1.3.1 Les fonctions métropolitaines de Caen

Les faire connaître et reconnaître

L'agglomération constitue un pôle de recherche et d'innovation majeur en Normandie grâce aux nombreux équipements, laboratoires et entreprises spécialisées dans les nouvelles technologies et process de demain. Caen concentre également des fonctions de commandement et des services publics de niveau départemental et régional. Marqueur de la métropolisation, les cadres des fonctions métropolitaines représentent 8 % des emplois de l'aire urbaine caennaise. Caen apparaît également comme un « vivier » culturel qui se traduit par une surreprésentation des emplois dans les arts, les spectacles et les loisirs. Cette vitalité contribue à la qualité de vie et à l'attractivité du territoire.

Dans un contexte de montée en force des Métropoles au niveau national, le SCoT souhaite pérenniser et renforcer les fonctions métropolitaines de Caen pour qu'elle puisse affirmer son rôle moteur au service des villes et des territoires de l'Ouest de la Normandie. Cet objectif induit un accroissement de son potentiel d'emplois stratégiques et une intensification des liens et échanges entre villes pour créer une dynamique de réseau. Outil de coordination et de coopération entre EPCI, le Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole est appelé à jouer un rôle central dans l'animation et la fertilisation de ce réseau.

1.3.2 Faciliter l'accessibilité au territoire

Le SCoT Caen-Métropole veille à conforter les liaisons depuis et vers l'extérieur du territoire, afin de s'insérer de manière efficace dans les grands réseaux de transports français et européens. Il s'agit en particulier d'améliorer la qualité et les fonctionnalités des infrastructures existantes, qu'elles soient ferroviaires, aéroportuaires, routières ou portuaires. Il s'agit aussi de promouvoir la multimodalité en prévoyant des pôles d'échanges adaptés et des liaisons facilitées entre gare, aéroport et terminal ferry.

Veiller à la mise en œuvre du projet ferroviaire de Ligne Nouvelle Paris Normandie (LNPN) et anticiper sur ses effets urbains

La réalisation du projet de LNPN est capitale pour améliorer la fiabilité, la fréquence et le confort des voyageurs de la liaison ferrée de Caen avec Paris, mais également avec Lisieux, Rouen et Evreux.

Il convient de veiller en permanence à la réalisation du projet LNPN dans les meilleurs délais en tenant compte des intérêts des habitants de Caen-Métropole, mais aussi de ceux de l'ensemble de l'Ouest de la Normandie.

Il est également nécessaire d'être attentif au maintien voire au développement d'une offre en Trains d'Équilibre du Territoire (TET) et Trains Express Régionaux (TER) permettant une desserte adaptée tant de Paris que des villes de Normandie et des régions limitrophes (notamment les lignes Caen - Le Mans - Tours et Caen - Rennes). Le SCoT est également vigilant quant à la qualité du service (confort et ponctualité notamment) proposé par ses liaisons ferroviaires.

L'impact de l'arrivée de la LNPN se situe également dans l'effet levier apporté aux aménagements locaux. Il est donc impératif, d'anticiper sur les effets de sa réalisation pour la gare de Caen et pour les aménagements des quartiers proches de celle-ci et du centre-ville.

En accord avec les politiques nationales et la DTA de l'Estuaire de la Seine, le SCoT s'attache à favoriser le développement du fret ferroviaire, notamment en lien avec le port de Caen-Ouistreham, les acteurs de la logistique et le nœud ferroviaire de Mézidon-Canon. Enfin, le SCoT s'inscrit à l'échelle de l'axe Seine, notamment dans le cadre du projet LNPN dont la réalisation permettra la libération de capacités utilisables pour le transport de marchandises.

Améliorer l'accueil du million de passagers qui utilisent annuellement le terminal ferry d'Ouistreham

Depuis 1986, le terminal transmanche d'Ouistreham assure une liaison avec le Royaume Uni pour les voyageurs et le fret à destination de Portsmouth. Trois à quatre départs par jour sont assurés.

Le SCoT préconise une réhabilitation du bâtiment-voyageurs de la gare maritime du terminal ferry de Caen-Ouistreham afin de constituer une porte d'entrée sur le territoire de Caen-Métropole accueillante et valorisante et d'accompagner ses nouvelles fonctions de frontière extérieure de l'Union européenne.

Accompagner la croissance du trafic de l'aéroport de Caen-Carpiquet

L'aéroport de Caen-Carpiquet voit sa fréquentation croître de manière régulière depuis le début des années 2010. Cette croissance, qui répond à une demande qui émane désormais de tout l'Ouest de la Normandie, est largement imputable à l'élargissement de l'offre de destinations.

Le SCoT Caen-Métropole entend accompagner le développement et la modernisation de cet aéroport, comme outil de développement économique et touristique et comme service aux habitants, notamment par la mise en œuvre du projet d'allongement de la piste à 2 200 mètres.

Le développement de cet aéroport doit également se faire en cohérence avec les autres aéroports normands afin d'élargir l'offre globale de destinations.

Conforter le réseau routier structurant

La bonne accessibilité routière de Caen constitue l'un des atouts majeurs de l'agglomération. Le SCoT Caen-Métropole entend que celle-ci soit confortée et que l'étoile autoroutière soit achevée dans les meilleurs délais, notamment par la mise aux normes autoroutières de la RN13, la réalisation de l'A88 jusqu'à Caen et le passage à 2x3 voies de l'A13. Il conviendra également de compléter le réseau routier magistral pour soulager le périphérique du trafic de transit.

La réalisation du demi-contournement autoroutier de Caen permettra d'assurer la continuité du réseau autoroutier national hors du tissu urbain et participera au confortement de l'accessibilité routière de la métropole. Elle permettra par ailleurs, compte tenu de l'évolution de la fonction de l'actuel périphérique Sud-Est, devenu voie

de cabotage urbain, d'engager la reconquête des abords de cette voie, de l'échangeur de la Porte de Paris et celui de la Porte d'Espagne, afin de lui conférer un profil plus urbain.

De même, la sécurisation du boulevard périphérique Nord permettra de fluidifier le trafic, aujourd'hui exposée à des situations ponctuelles mais chroniques de saturation, et de sécuriser ainsi la traversée urbaine de Caen. La mise aux dernières normes environnementales de l'infrastructure concomitante à ces travaux de sécurisation contribuera à diminuer l'exposition des populations riveraines aux nuisances et participera à l'amélioration du cadre de vie.

1.3.3 Conforter une offre culturelle attractive

L'offre culturelle d'un territoire constitue un facteur d'attractivité. En la matière, le territoire de Caen-Métropole a de nombreux atouts à faire valoir, atouts qu'il convient de conforter.

Au cœur du territoire, la Ville de Caen dispose d'un équipement très complet en matière de culture : musées (dont le Mémorial de Caen), salles de spectacle (Théâtres, Zénith, Cargö), bibliothèques (dont la Bibliothèque Alexis de Tocqueville), équipements d'enseignement artistique, cinémas, ... Cette offre est complétée par un ensemble d'équipements tant dans les communes de l'agglomération (Big Band Café et Café des Images à Hérouville-Saint Clair, Espace Jean Vilar à Ifs, la Renaissance à Mondeville, ...) que dans les pôles périurbains (Le Studio à Bretteville l'Orgueilleuse, C3 le Cube à Douvres-la-Délivrande, ...). A ce niveau d'équipement enviable, s'ajoutent des festivals récurrents dont la notoriété est croissante : Beuregard à Hérouville-Saint-Clair, Les Boréales et Nordik Impact à Caen.

L'enjeu consiste à permettre au maximum d'habitants d'accéder aux ressources culturelles du territoire. Dans cette optique, le SCoT préconise de poursuivre la création d'équipements culturels de proximité, dans l'agglomération comme dans les espaces périurbains, en favorisant leur implantation dans les pôles afin de conforter leur attractivité.

Le SCoT encourage également la mise en réseau et la coordination des équipements culturels, à l'instar de ce qui se fait en matière de lecture publique au sein de Caen la mer, afin de combiner proximité et élargissement global du panel de l'offre culturelle.

On assiste aujourd'hui à une hybridation croissante entre équipements culturels et espaces de travail. C'est notamment le cas à Caen au Dôme, à la Bibliothèque Alexis de Tocqueville et bientôt au MoHo et dans la Grande Halle à Colombelles. Cette tendance doit être encouragée en ce qu'elle est propice aux échanges créatifs. La création ou l'utilisation, y compris temporaires, de lieux « atypiques » par des activités culturelles et artistiques doit aussi être favorisée.

Le SCoT entend ainsi favoriser le développement de la culture partout et pour tous en encourageant les hybridations entre lieux culturels et lieux de travail et en développant la culture dans l'espace public : œuvres d'arts, spectacle vivant de rue, ...

1.3.4 Rendre Caen-Métropole visible et lisible

Le marketing territorial

Dans un monde marqué par l'importance de la communication, dans un contexte de concurrence accrue entre territoires pour attirer habitants et investissements publics et privés, il est indispensable de promouvoir le territoire de Caen-Métropole en ayant recours au marketing territorial.

La démarche de marketing territorial engagée par la Communauté urbaine Caen la mer pourrait être élargie à l'ensemble du SCoT et être adaptée aux spécificités des

territoires. Cette démarche pourrait notamment définir une marque territoriale sous la bannière de laquelle la totalité de Caen-Métropole pourrait se fédérer et se promouvoir.

Le SCoT, dans sa volonté de mise en cohérence des politiques, constitue un outil précieux pour fédérer positivement les acteurs du territoire et permettre de fabriquer un message fort et partagé de nature à rendre le territoire désirable pour les habitants qui y vivent et ceux qu'il souhaite séduire. Ce message doit être ciblé, pour être adaptée en fonction des acteurs et des populations visées.

1.3.5 Miser sur le tourisme

A l'interface de l'attractivité et du développement économique

La Normandie est une destination touristique reconnue, avec 48,5 millions de nuitées par an et 5,7% du PIB normand. En son sein, le territoire du SCoT Caen-Métropole dispose de nombreux atouts à valoriser pour développer encore son attractivité touristique.

Le SCoT Caen-Métropole affirme sa volonté de :

- Fabriquer un produit touristique complet, varié et fédérateur. L'extension du périmètre du SCoT Caen-Métropole à la Suisse Normande fait de la Vallée de l'Orne la colonne vertébrale du territoire et met en relation tous les atouts touristiques de Caen-Métropole :
 - le littoral, balnéaire et mémoriel. Il porte une importante fonction d'accueil et d'hébergement saisonnier et il est le support de plusieurs musées et lieux mémoriels, ainsi que de nombreuses activités sport et loisir ;
 - la Ville de Caen, historique et patrimoniale. Au cœur du territoire, elle porte le nom le plus connu et reconnu. Elle accueille tant un tourisme mémoriel que urbain et patrimonial ;
 - la Suisse Normande, aux paysages spécifiques, haut-lieu du tourisme vert et des sports de nature (canoé, escalade, parapente, cyclotourisme, etc.).

Ce produit appelle une promotion commune qu'une marque territoriale partagée faciliterait.

- Développer de nouveaux types de séjours afin d'allonger leur durée et d'élargir la saisonnalité.
- Œuvrer pour la fidélisation des visiteurs, soit pour les faire revenir, soit pour les inciter à s'installer durablement sur le territoire.
- Mieux répartir les visiteurs et communiquer sur la diversité de l'offre touristique, afin notamment d'éviter une sur-fréquentation en période de pointe, notamment dans les vallées de la Suisse normande, ce qui peut être préjudiciable au maintien des écosystèmes.
- Conforter ce qui constitue l'identité du territoire, valoriser la diversité des loisirs et des ambiances et développer de nouvelles offres complémentaires, notamment autour de la nature, de la gastronomie et du tourisme médiéval, industriel et artisanal.
- S'appuyer sur l'Histoire, les sites et les monuments existants. Autour de Guillaume le Conquérant, figure historique pouvant développer l'attractivité de la Normandie de l'Ouest dans son ensemble (châteaux de Caen et Falaise, bataille de Valès Dunes, réseau des abbayes normandes, etc.). Autour également du Débarquement et de la bataille de Normandie, avec un grand nombre de sites et musées, en premier lieu le Mémorial de Caen. Le

classement des plages du Débarquement au patrimoine de l'UNESCO constitue ainsi une opportunité pour dynamiser la fréquentation touristique.

- Améliorer l'accueil des visiteurs et mieux marquer le souvenir de leur séjour. Pour ce faire, il est, d'une part, nécessaire d'optimiser l'accueil aux entrées du territoire et vers les principaux flux de touristes, d'embellir et de rendre plus lisibles les parcours visiteurs, de combler les lacunes en termes de services. D'autre part, il faut favoriser la fédération et la formation des acteurs en visant notamment l'obtention de labels. Dans ce cadre, la préservation des paysages revêt une importance première afin que le territoire réponde à l'image de la Normandie attendue par les visiteurs.

Enfin, en combinant les atouts touristiques et l'importance économique de Caen en Normandie, Caen-Métropole se révèle comme une localisation de choix pour installer et développer une activité économique liée au tourisme : hébergements, restauration, services, etc. Le territoire de Caen-Métropole présente ainsi une situation privilégiée pour les professionnels du tourisme qui peuvent bénéficier d'une large zone de chalandise pour des services et produits destinés soit à l'ensemble des professionnels de la filière touristique normande, soit directement aux nombreux visiteurs de la Normandie.

1.4 Caen : Capitale en Normandie

1.4.1 Une vocation de moteur pour l'ouest de la Normandie

Une localisation stratégique à l'interface de l'arc atlantique et du Bassin parisien

Située dans le quart Nord-Ouest de la France, Caen-Métropole est au cœur de la région Normandie. En complément de son cœur urbain et de son hinterland vert, le territoire dispose d'une façade maritime ouverte sur la Manche. A une échelle géographique plus large, Caen-Métropole se situe dans une logique d'arc atlantique. A ce titre, Caen est membre de la Conférence des villes de l'Arc Atlantique. Cette façade atlantique se caractérise par un dynamisme économique de ses agglomérations et de l'attrait touristique des espaces littoraux.

En s'appuyant sur un maillage autoroutier dense, le territoire s'affirme comme un espace charnière sur la façade atlantique, mais est aussi partie prenante du grand corridor Nord-Sud, entre l'Espagne et le Royaume Uni ou les pays du Benelux. Le succès de la liaison transmanche à Ouistreham, première liaison maritime du centre Manche, traduit bien ce lien avec l'Angleterre.

Enfin, Caen est à deux heures de Paris. De ce fait, et même si elle appartient au réseau urbain de la Capitale et se positionne comme ville du grand Bassin parisien, Caen marque son indépendance face à l'influence directe de l'agglomération parisienne dans son fonctionnement quotidien.

Le SCoT Caen-Métropole entend valoriser cette situation stratégique de Caen au plan économique par une politique de multi-partenariats aux échelles interrégionale et internationale.

Un territoire intégré à la dynamique de la « Vallée de la Seine »

Depuis 2010, de nombreux acteurs se sont mobilisés pour faire émerger la « Vallée de la Seine » comme un espace de projet, d'intégration inter-régionale, de réinvention économique, de performance logistique et d'exemplarité environnementale. Caen est pleinement intégrée dans cette dynamique et partage avec les agglomérations du Havre, de Rouen et de Paris des projets et réflexions communs.

Le SCoT confirme que la participation de Caen-Métropole à la dynamique de la Vallée de la Seine est stratégique en raison de la forte intégration de l'économie caennaise à cet espace.

Le moteur de la Normandie de l'Ouest dans une Région tripolaire

La création de la Région Normandie a abouti à un nouveau partage des fonctions « capitales régionales » entre Rouen, Caen et Le Havre pour former ensemble la « métropole tripolaire ». Caen concentre ainsi des fonctions métropolitaines dont le rayonnement dépasse largement son aire urbaine et les limites du SCoT. Ses fonctions universitaires, ses capacités en recherche et innovation, son offre de services aux entreprises, mais également les équipements structurants, notamment de santé, font de Caen le « vaisseau amiral » de l'armature urbaine de l'ancienne Basse-Normandie.

Le SCoT Caen-Métropole entend mettre les capacités de l'agglomération au service d'un réseau structuré, polarisé et équilibré de villes moyennes de la Normandie de l'Ouest pour jouer un jeu « gagnant-gagnant » : offrir des services caennais aux territoires et en contrepartie donner à Caen et à son réseau une visibilité européenne de nature à renforcer ses fonctions métropolitaines supérieures au bénéfice de tous, en particulier des entreprises et donc, au final, de l'emploi.

1.4.2 Une volonté de mise en cohérence des politiques d'aménagement

Le SCoT Caen-Métropole s'inscrit dans de multiples échelles qu'il convient d'articuler dans un souci permanent de cohérence, d'efficacité, mais également de respect mutuel. C'est pourquoi, au-delà de la compatibilité ou de la prise en compte de documents codifiée par la loi, le SCoT entend tenir le plus grand compte des préoccupations, des stratégies et des principes d'aménagement des territoires au sein desquels il se situe, notamment la Région Normandie, ou qui constituent ses voisins. Dans cette optique, il convient de se placer dans un partenariat pérenne au sein de démarches résolument inter-territoriales.

Un SCoT en pleine compatibilité avec la Directive Territoriale (DTA) de l'Estuaire de la Seine

Approuvée par décret en Conseil d'Etat du 10 juillet 2006, la DTA de l'Estuaire de la Seine couvre une partie du territoire du SCoT Caen-Métropole. Celui-ci doit donc y être compatible.

Le SCoT adhère pleinement aux objectifs de la DTA et inscrira des dispositions de nature à favoriser leur mise en œuvre :

- Renforcer l'ensemble portuaire dans le respect du patrimoine écologique des estuaires ;
- Préserver et mettre en valeur le patrimoine naturel et les paysages, prendre en compte les risques ;
- Renforcer les dynamiques de développement des différentes parties du territoire, notamment en renforçant les fonctions métropolitaines dans les trois grandes villes de Caen, du Havre et de Rouen.

Une mise en cohérence en continu avec le Schéma Régional d'Aménagement, du Développement Durable et de l'Égalité des Territoires (SRADDET) de Normandie.

Le SRADDET de Normandie a été élaboré concomitamment à la révision du SCoT Caen-Métropole. C'est pourquoi le Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole a suivi avec attention et intérêt l'avancement du SRADDET afin d'en prendre en compte les objectifs et les dispositions.

Les enjeux identifiés par la Région sont en totale cohérence avec ceux qui, à son échelle, guident la rédaction du SCoT. Le dialogue fructueux engagé avec la Région,

laisse présager à la fois d'une comptabilité facilitée avec les dispositions opposables du SRADDET, mais également d'une réelle prise en compte des objectifs régionaux qui seront opportunément déclinés à l'échelle du SCoT.

Le SRADDET de Normandie a été mis en modification en mars 2022 par le Conseil Régional, dans le cadre de l'article 194 de la loi Climat et résilience du 22 août 2021. Le Pôle métropolitain a participé de manière assidue et constructive à la concertation organisée par la Région en 2022 et 2023. Le SRADDET modifié a été adopté par le Conseil Régional en mars 2024 et approuvé par le préfet de Région en mai 2024. Il est exécutoire depuis le 4 juin 2024, ce qui a permis d'enclencher ensuite la modification simplifiée du SCoT Caen-Métropole.

Une volonté affirmée de coopération avec les SCoT voisins

Le SCoT Caen-Métropole est limitrophe de six périmètres de SCoT : le SCoT Bessin, le SCoT du Pré-bocage, le SCoT du Bocage, le SCoT du Pays de Falaise, le SCoT Sud Pays d'Auge, le SCoT Nord Pays d'Auge.

Dans un souci de mise en cohérence de ces sept SCoT, il est opportun d'engager un travail pérenne d'inter-SCoT afin de mener des actions d'harmonisation et de mise en cohérence.

Ce travail partenarial est particulièrement crucial avec le SCoT Nord Pays d'Auge, l'estuaire de l'Orne étant désormais partagé. En raison de la sensibilité écologique de site, mais également de ses fonctions portuaires et touristiques, une coordination entre les deux SCoT est indispensable.

2. Préserver le bien commun

Le territoire de Caen-Métropole rassemble autour de l'armature verticale du fleuve de l'Orne deux paysages complémentaires en termes d'économie, d'attractivité touristique et de biodiversité :

- *Le plateau calcaire au Nord et à l'Est du territoire. Entaillé par des vallées peu profondes, ce plateau et ses rares cours d'eau plongent au Nord vers la Manche.*
- *Au Sud, l'appellation évocatrice de Suisse normande désigne un relief vigoureux modelé par l'érosion du Massif armoricain. Le réseau hydrographique présente un chevelu dense caractéristique.*



Si certains sites spécifiques doivent être absolument protégés, c'est l'ensemble des espaces naturels et agricoles de Caen-Métropole qui doit être traité avec discernement dans un souci permanent de conciliation entre préservation et usage raisonné. Il s'agit de garantir aux habitants actuels et futurs, mais également aux visiteurs et aux touristes, un environnement sain et agréable.

Ainsi, parallèlement à sa volonté de développement, le SCoT Caen-Métropole agit avec détermination pour préserver à long terme les fonctionnalités de l'écosystème du territoire. Dans cette perspective, le SCoT Caen-Métropole entend poursuivre la dynamique engagée qui place l'éco-responsabilité au cœur des décisions et des actions du territoire.

La réaffirmation de cette volonté se traduit d'abord par un effort de préservation des ressources vitales du territoire que sont l'eau, l'air, le sol et la biodiversité. A cette ambition de préservation, s'ajoute la volonté d'accompagner résolument les transitions écologique, énergétique et agricole en cours. Elles sont la condition de la préservation mais également de l'amélioration du cadre de vie et de la qualité des ressources vitales du territoire, face en particulier à la nécessaire adaptation au changement climatique.

2.1 Préserver les ressources vitales

2.1.1 L'eau

Economiser l'eau et atteindre un bon état écologique

L'eau sur le territoire du SCoT Caen-Métropole est une ressource primordiale qui conditionne de nombreux usages actuels et futurs. Les activités de pêche, de loisirs et de tourisme ainsi que l'attractivité et le développement du territoire dépendent de la qualité de la ressource en eau.

Le SCoT porte plusieurs ambitions pour le territoire :

- Poursuivre et renforcer l'ensemble des actions permettant de réduire les pollutions diffuses par les principaux polluants, les nitrates et les pesticides. Il s'agit donc d'engager, avec la profession agricole et dans le respect des contraintes qui sont les siennes, une politique de transition.
- Contribuer à atteindre les objectifs nationaux de 75 % de bon état écologique des masses d'eau en 2021 et 100 % en 2027. Les efforts engagés par les acteurs du territoire, notamment dans le cadre de la conférence métropolitaine de l'eau et du contrat global de l'eau, seront poursuivis voire amplifiés.
- Limiter la consommation d'eau par la mise en œuvre de politiques volontaristes d'économies dans tous les usages, basées notamment sur une

véritable pédagogie vers le grand public, mais également sur un partenariat renforcé avec tous les acteurs concernés.

- Evaluer le potentiel de développement au regard de la ressource en eau tant au plan qualitatif que quantitatif. De même, la capacité d'épuration devra être évaluée en amont de tout projet d'aménagement générant des effluents à assainir.
- Limiter l'imperméabilisation des sols et favoriser l'infiltration des eaux pluviales au niveau des zones de recharge stratégiques. La trame verte et bleue contribue ainsi à la protection de la ressource en eau, à la lutte contre l'érosion des sols et contre les inondations. La préservation et la récréation d'un réseau de haies bocagères à l'échelle des bassins versants est également une action essentielle.
- Protéger les périmètres de protection des points de captage d'eau potable en service et en attente et les accompagner de mesures agro-environnementales adaptées. De même, des aménagements des bassins versants devront être envisagés pour éviter l'érosion des sols et de possibles inondations.

2.1.2 L'air

Garantir aux habitants une meilleure qualité de l'air

La qualité de l'air est une composante majeure pour le bien-être et la santé des habitants. Cette qualité est altérée par la présence de multiples polluants d'origines diverses : les transports, le chauffage et les activités industrielles et agricoles.

L'amélioration de la qualité de l'air constitue une ambition du SCoT Caen-Métropole. Sa mise en œuvre suppose donc d'agir sur tous les leviers du développement durable : moindre consommation d'énergies fossiles pour les déplacements, le chauffage et l'industrie, meilleure maîtrise des rejets atmosphériques des systèmes de chauffage et de production, moindre utilisation d'intrants chimiques dans l'agriculture. L'amélioration de la qualité de l'air sera donc la résultante des politiques de transitions énergétique et agricole que le SCoT entend promouvoir.

Les consommations d'énergies fossiles sont également source d'émissions de Gaz à Effet de Serre. En lien avec le volet énergétique et l'élaboration du Plan Climat Air Energie, le SCoT a un rôle important à jouer dans la réduction des consommations d'énergies fossiles et donc de ces émissions de Gaz à Effet de Serre.

Enfin, le SCoT entend limiter l'exposition des habitants les plus fragiles aux sources d'émission de polluants. C'est pourquoi l'implantation d'établissements recevant un public sensible (jeunes enfants, personnes âgées, personnes malades) à proximité de ces sources sera évitée ou fortement règlementée.

2.1.3 Le sol

Préserver les fonctions et le potentiel agronomique du territoire

Les sols remplissent beaucoup de fonctions essentielles à la vie, liées entre-elles. Ils sont support de l'agriculture, mais ils ont également bien d'autres fonctions à la base des services écosystémiques qu'ils offrent à l'homme et à la nature. Cependant, il convient d'affirmer que le sol est une ressource limitée.

Les sols sont extrêmement variables compte tenu de la multiplicité et de la variabilité des facteurs qui interagissent à leur formation (relief, géologie, occupation du sol, etc.). La qualité agronomique des sols était jusqu'alors assez peu prise en compte alors même que les acteurs de la filière agricole souhaitent faire reconnaître la valeur intrinsèque des terres. Cette prise en compte passe par la production et le partage de connaissances nouvelles sur le patrimoine agronomique des sols.

Le SCoT Caen-Métropole vise à :

- Poursuivre les efforts engagés en matière de limitation de la consommation d'espace agricole à des fins d'urbanisation, notamment par une recherche permanente de réutilisation du foncier en zone déjà urbanisée et par une augmentation des densités du bâti, quelle qu'en soit la destination.
- Mieux définir, en lien avec la profession agricole, mais aussi avec les milieux de la recherche, une méthode partagée de classement des sols en fonction de leur potentiel agronomique et de leurs autres fonctions écologiques afin d'avoir une vue d'ensemble sur leurs services écosystémiques.
- Promouvoir, en partenariat avec le monde agricole la préservation de la vie organique dans les sols afin de maintenir leur multifonctionnalité et d'éviter les effets délétères de l'érosion.

2.1.4 La biodiversité

Irremplaçable à la vie de l'Homme et à son écosystème

La biodiversité recouvre toutes les formes de vie. Elle constitue une ressource inestimable pour la vie de l'Homme et le maintien de ses activités. Le bon fonctionnement et la richesse des services écosystémiques contribuent au bien-être et à la santé des habitants et assurent au territoire ses capacités de développement économique à moyen et long terme.

Le SCoT porte cinq types d'espaces stratégiques pour le maintien des écosystèmes et donc de la biodiversité. Ils constituent des réservoirs de biodiversité, des corridors écologiques ou la combinaison des deux, c'est-à-dire des continuités écologiques, éléments constitutifs de la Trame Verte et Bleue.

Le littoral : un espace sensible et convoité

Espace identitaire fort pour Caen-Métropole et atout touristique majeur, le littoral de la Manche constitue un espace sensible soumis à de multiples pressions. Tout aménagement du littoral doit faire l'objet d'une analyse de son impact sur le fonctionnement écologique du milieu naturel. S'il n'est pas question de protection absolue, il est question d'aménagement raisonné et respectueux.

Principal site naturel sauvegardé du Calvados, l'estuaire de l'Orne est un site d'intérêt écologique majeur. Aujourd'hui, l'estuaire est soumis à deux SCoT différents sur sa rive droite et sur sa rive gauche, il est donc primordial d'engager rapidement une conférence inter-SCoT permettant sa préservation dans la cohérence des politiques publiques territoriales et nationales.

Les forêts : rares donc précieuses

Les grands espaces boisés sont concentrés sur le territoire du Cingal-Suisse Normande, cette rareté à l'échelle du SCoT les rend plus précieuses encore, car ils constituent des réservoirs spécifiques de biodiversité et un potentiel de développement par l'exploitation du bois (bois d'œuvre et bois-énergie). Les coteaux boisés et le réseau de haies bocagères viennent compléter cette sous-trame boisée.

La loi de modernisation agricole de l'agriculture et de la pêche (LMAP) du 27 juillet 2010 a instauré un plan pluriannuel de développement forestier (PPRDF). Celui de Basse-Normandie a été arrêté en avril 2013. Il prévoit une mobilisation supplémentaire de bois dans les collines bocaines (+2,6m³/ha) et dans la plaine de Caen (+1m³/ha) ainsi qu'une exploitation de 0,6m³/km dans les zones bocagères. En accord avec le PPRDF, le SCoT porte la protection et la gestion raisonnée des forêts publiques et privées.

Les cours d'eau, les fonds de vallées et les zones humides : principaux réservoirs et corridors

En dehors des forêts et du littoral, la biodiversité se concentre dans les vallées et dans les zones humides. Ainsi, les fonds de vallées, au premier rang desquelles on trouve celle de l'Orne, de la Dives et de la Seulles, forment les principaux corridors écologiques des sous-trames aquatiques et humides.

Le SCoT protège fermement les réservoirs de biodiversité qui font l'objet d'un zonage réglementaire. Il convient également de préserver les milieux humides et notamment les zones de marais.

Une attention toute particulière est apportée au maintien et à la restauration des continuités écologiques le long des cours d'eau, y compris lorsqu'elles traversent un milieu urbain. Des continuités écologiques stratégiques identifiées doivent être reconstituées. Elles auront en particulier pour fonction de permettre à nouveau la connexion entre les différents réservoirs de biodiversité.

Les haies et les talus : des continuités fines à préserver

Outre la réserve de bois-énergie qu'elles peuvent représenter, les haies sont stratégiques à la fois pour leur contribution à la biodiversité faunistique et floristique, la régénération et dépollution des sols, leur rôle hydraulique, le stockage du carbone et leur contribution à protection des cultures et du bétail.

Le SCoT protège le linéaire de haies et accompagne sa restauration grâce à l'inventaire exhaustif et numérisé que le Pôle métropolitain a constitué. Des outils de gestion existent, ils pourront être mis en œuvre, notamment pour construire une filière bois-énergie locale valorisant le bois de taille des haies.

La nature en ville

Les espaces verts, parcs et jardins publics et privés constituent des « poches » de biodiversité, pouvant représenter des zones de refuges et de repos pour les espèces animales, notamment quand ces espaces sont gérés de manière durable et naturelle.

Dans un contexte de changements climatiques, d'augmentation des épisodes de fortes chaleurs, la végétalisation des espaces urbains (espaces publics, bâtiments et infrastructures) constituent une solution de lutte contre l'îlot de chaleur urbain.

2.2 Préserver et valoriser les paysages agricoles et naturels

Les paysages, qu'ils soient remarquables ou communs, constituent un élément essentiel du bien-être individuel et social. Ils participent à l'attractivité d'un territoire et à la qualité de son cadre de vie.

L'ambition du SCoT Caen-Métropole est donc d'appréhender le devenir des paysages comme l'une des composantes de l'aménagement en prenant en compte les impératifs de préservation, mais également des objectifs de valorisation.

Trois entités paysagères font l'objet d'enjeux spécifiques : la plaine de Caen, le littoral et les paysages boisés et escarpés du Cingal et de la Suisse Normande.

2.2.1 Les paysages de la plaine

Une identité à retrouver

Les paysages de la plaine de Caen sont marqués par les espaces agricoles « d'openfield », typiques d'une agriculture mécanisée et intensive. Les linéaires de haies ont beaucoup diminué, ce qui rend l'actuel réseau résiduel d'autant plus important pour en conserver les fonctionnalités. Les espaces boisés sont rares, en dehors des vallées. Il en résulte un paysage où le moindre élément bâti est très visible.

C'est pourquoi le SCoT préconise de reconstituer autour des villages de la plaine, comme c'était le cas auparavant, une « frange verte » bocagère. Ce principe de « frange verte » autour des villages permet de remplir plusieurs objectifs :

- Marquer les limites de l'urbanisation des bourgs et limiter la banalisation des paysages induite par le développement pavillonnaire ;
- Offrir aux habitants un espace de respiration de proximité ;
- Limiter les conflits d'usages liés à la proximité immédiate entre l'agriculture et l'habitat ;
- Créer une continuité écologique participant à l'équilibre de la biodiversité rurale et urbaine ;
- Revitaliser le maillage bocager alliant préservation paysagère et valorisation économique bois-énergie ;
- Servir de support aux déplacements doux (sentiers de randonnée) et à la gestion des eaux pluviales.

Ces franges villageoises peuvent accueillir des espaces boisés, des parcs, des jardins potagers, de l'agriculture maraîchère, des zones d'infiltration des eaux pluviales ou des équipements de loisirs. Ils permettent l'implantation de cheminements doux.

Par exemple, en Suisse normande, de nombreux vergers situés en périphérie des bourgs jouent ce rôle. Les préserver ou les reconstituer permettrait à la fois de réaffirmer l'identité des paysages locaux et de pérenniser cette frange verte.

2.2.2 Le Cingal et la Suisse Normande

Des paysages caractéristiques

Au Sud du territoire, les reliefs se font plus présents et plus escarpés. Les parcelles agricoles sont plus petites et les boisements marquent le paysage. Les reliefs marqués ouvrent des vues panoramiques sur la vallée de l'Orne. D'un point de vue architectural, en Suisse Normande, l'utilisation du schiste et du grès confère aux villages une identité très différente. Les paysages vallonnés apportent ainsi au territoire du SCoT une identité « verte » et forestière.

Cette spécificité, parce qu'elle permet un réel dépaysement à quelques kilomètres de l'agglomération caennaise et de la mer, mérite d'être promue et valorisée dans le respect des sites.

Les escarpements rocheux et les paysages de vallée constituent une des singularités paysagères de la Suisse Normande. Le SCoT préserve les lignes de crêtes et les vues sur le plateau et maintient des espaces de respirations entre les bourgs.

2.2.3 Les paysages de la côte

Un potentiel à valoriser

La Côte de Nacre s'étend sur près de 20 kilomètres, de Courseulles-sur-Mer à Ouistreham – Riva Bella pour former la façade maritime du SCoT. Elle se caractérise par un large estran sableux, offrant de belles plages, une urbanisation quasi-continue et des paysages rétro littoraux agricoles en pentes douces.

L'urbanisme et les architectures balnéaires de la côte constituent un indéniable atout touristique pour la Côte de Nacre. Mais au-delà du bâti, ce sont bien les promenades sur les digues qui fondent l'image des paysages de la Côte de Nacre. Or aujourd'hui ces promenades, qui pourtant se succèdent, mériteraient de présenter un visage homogène qui pourrait fonder une identité paysagère claire pour la Côte.

Le SCoT encourage une politique de requalification active du front de mer qui passe par un aménagement coordonné des espaces publics et par une politique incitative d'entretien du bâti.

2.3 Renforcer la trame verte et bleue

Outil opérationnel de la transition écologique

Depuis 2011, la prise en compte de la biodiversité et le rétablissement des continuités écologiques constituent un objectif majeur du SCoT Caen-Métropole. Le territoire s'est depuis doté des outils scientifiques et techniques nécessaires à la définition précise de sa « Trame Verte et Bleue » (TVB). Celle-ci comprend les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques, qui les mettent en connexion les uns avec les autres, définis selon la méthode des infrastructures vertes et bleues (IVB). La TVB intègre ainsi désormais les continuités écologiques à restaurer pour permettre de reconnecter les différents réservoirs de biodiversité (bassins hydrographiques, massifs boisés, marais et littoral).

Tout en répondant à l'enjeu de préservation des espaces les plus sensibles au plan écologique, cette nouvelle TVB a été conçue comme un outil d'aménagement du territoire et de prévention des risques :

- Elle assure le déplacement des espèces qui favorise le brassage génétique nécessaire à leur survie. Elle contribue à la lutte contre les espèces nuisibles à l'agriculture, en abritant leurs prédateurs.
- Elle constitue également un puits à carbone et un outil de régénération et de dépollution des sols, d'amélioration de la qualité de l'air. Le bois qu'elle produit pourra également être valorisé.
- Elle stocke et régule les eaux de crue, atténuant ainsi leur effet érosif. Elle favorise la recharge des nappes phréatiques et filtre les polluants. Elle constitue le premier outil de préservation de la ressource en eau, tant au plan quantitatif que qualitatif, en intégrant les couverts végétaux qui contribuent à sa qualité.
- Dans sa composante littorale, elle garantit la qualité des eaux de mer et préserve les fonctionnalités écologiques de l'estran, dans un dialogue constructif avec les autres usages de la mer.
- Elle contribue à la préservation des paysages emblématiques du territoire.
- Enfin, en assurant les continuités y compris dans les milieux urbains, elle fait entrer la nature en ville et permet ainsi d'anticiper sur les risques liés au changement climatique tout en offrant aux habitants des espaces de nature essentiel à leur équilibre physique et mental.

Si certains espaces compris dans la TVB feront l'objet de mesure de protection, cette trame n'est pas conçue pour y interdire tout développement. En tant que structure naturelle du territoire, elle doit être prise en compte lors de l'élaboration de tout projet d'aménagement la concernant.

2.4 Limiter la vulnérabilité des habitants

Prévenir les risques naturels et technologiques

Le territoire de Caen-Métropole présente plusieurs types de risques qu'il convient de prendre en considération et si le risque zéro n'existe pas dans l'absolu, le SCoT Caen-Métropole s'efforce d'en prévenir les causes et d'en limiter les effets.

Dans les périmètres soumis à aléa, le SCoT s'attache à limiter au maximum l'exposition des habitants et évite, dans toute la mesure du possible, d'y accroître la présence humaine. Le SCoT applique également avec la plus grande rigueur les dispositions prévues dans les plans approuvés de prévention des risques.

2.5 S'adapter aux effets du changement climatique

2.5.1 Le climat change

Le climat, composante essentielle des écosystèmes et des activités humaines

Le climat constitue une composante essentielle de l'environnement. L'actuel climat du territoire de Caen-Métropole est particulièrement favorable à nombre d'activités humaines, au premier rang desquelles on trouve l'agriculture, mais également le tourisme. Cependant, depuis quelques décennies, de très nombreuses études convergent pour souligner l'ampleur et la rapidité du changement climatique en raison de l'accroissement de la concentration de gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère terrestre.

Le changement climatique fait désormais l'objet de politiques publiques proactives. Ces politiques sont aujourd'hui de deux ordres : la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre et la transition énergétique d'une part, l'adaptation aux effets prévisibles du changement climatique d'autre part.

Les différents scénarios prospectifs prévoient une augmentation des températures moyennes annuelles, ainsi que des précipitations équivalentes en moyenne mais avec une répartition différente : des hivers plus arrosés mais des étés plus secs, et des épisodes violents à la fois plus marqués et plus fréquents.

2.5.2 Atténuation et adaptation

Deux attitudes complémentaires à adopter pour faire face au changement climatique

Si la réalité du changement climatique est désormais avérée, il est cependant difficile d'en mesurer aujourd'hui tous les effets et toutes les conséquences. Face à ces perspectives, deux attitudes complémentaires doivent être adoptées :

- engager des politiques visant à réduire les émissions de GES ;
- mettre en œuvre des politiques et actions visant à adapter le territoire aux effets attendus du changement climatique afin d'en atténuer les effets néfastes ou d'en exploiter les effets bénéfiques.

Le projet d'aménagement que porte le SCoT, en assurant la promotion d'un urbanisme plus dense et plus compact, en incitant à une moindre consommation d'énergie des bâtiments nouveaux comme anciens, en favorisant les mobilités alternatives à l'automobile et en accompagnant la production d'énergies renouvelables, s'inscrit résolument dans l'objectif de réduction des émissions de GES.

La question de l'adaptation au changement climatique est plus complexe. Toutefois, le SCoT attire l'attention des acteurs de l'aménagement et du développement sur les effets attendus sur le littoral et sur les milieux urbains et les risques de pénuries d'eau.

Le stress hydrique : une menace pour la biodiversité et l'agriculture

Une modification du régime des précipitations et une élévation des températures pourraient, en été, conduire à de véritables périodes de stress hydrique, tant sur les eaux souterraines (baisse du niveau des nappes) que sur les eaux de surface (diminution des débits d'étiage), avec des conséquences sur la biodiversité, sur l'agriculture et sur la consommation humaine.

Dès lors, les politiques mises en œuvre pour protéger la ressource en eau et optimiser sa consommation doivent être poursuivies avec rigueur.

Le littoral en première ligne des effets du changement climatique

Sur la Côte de Nacre et dans l'estuaire de l'Orne, l'élévation du niveau marin renforce les risques de submersion lors des fortes marées et de recul du trait de côte. Cette modification s'accompagne d'une salinité croissante des nappes d'eau littorales et d'une modification des écosystèmes.

Ces effets attendus incitent à être encore plus vigilant sur la nature des aménagements qui y sont engagés. Il faut d'ores et déjà se poser la question de l'amortissement des investissements réalisés et évaluer dans quelle mesure des espaces ne doivent pas être rendus dès maintenant à la nature.

Des risques accrus pour les populations urbaines

Le changement climatique entraîne deux risques majeurs pour les espaces urbains : les phénomènes de canicules et d'îlots de chaleur urbains et les conséquences d'épisodes pluvieux ou neigeux extrêmes.

La lutte contre les îlots de chaleur urbains suppose d'amener plus de végétation, notamment dans les espaces publics, afin de mieux réguler la température. L'outil « cœur vert », présent dans le PLU de Caen est à ce titre exemplaire. Le renforcement de la nature en ville est également essentiel dans la lutte contre les épisodes extrêmes de précipitations, en limitant les afflux massifs d'eau en milieu urbain.

2.6 Poursuivre la transition énergétique

La principale action à conduire pour lutter contre le changement climatique et donc atténuer ses effets, consiste à réduire les émissions de GES. Il s'agit de s'engager résolument dans une politique de transition énergétique en remplaçant progressivement les énergies fossiles par des énergies renouvelables et en diminuant la consommation d'énergie, par une plus grande efficacité dans son utilisation.

2.6.1 Amplifier les démarches de transition énergétique

La réussite de la transition énergétique repose sur un effort transversal amenant à faire évoluer nos façons de nous déplacer, de nous chauffer, de construire et de consommer. Cet effort, indispensable au niveau écologique, est également synonyme d'opportunités : construction et entretien de sites producteurs d'énergie renouvelable, rénovation énergétique de l'habitat, développement de solutions de mobilité décarbonées, etc. Autant de secteurs qui vont prendre une place importante dans l'économie et représenter un nombre croissant d'emplois. C'est pourquoi dès 2015, les élus de Caen Normandie Métropole avaient souhaité répondre à l'appel à projet du Ministère pour que le Pôle métropolitain soit déclaré « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV).

En parallèle, quatre des cinq EPCI du territoire (« Caen la mer », « Cingal – Suisse Normande », « Cœur de Nacre » et « Vallées de l'Orne et de l'Odon ») se sont déjà engagés, au niveau régional et national, dans des démarches de transition énergétique. Valès Dunes s'engage dans le même mouvement.

Pour accompagner les collectivités, le SCoT veillera à :

- S'inscrire dans le respect de la Loi de transition énergétique pour la croissance verte ;
- Permettre l'accroissement de la production d'énergies renouvelables ;
- Réduire les consommations d'énergies du territoire :
 - Inciter à la réalisation d'économies d'énergie : bâtiments publics, éclairage public, gestion des déchets et redevance incitative pour la collecte et l'élimination des déchets ;

- Sensibiliser les familles à la transition énergétique : rénovation énergétique du bâti privé, éco-gestes, déplacements ;
- Mettre en place une politique pédagogique et incitative auprès des professionnels du bâtiment ;
- Développer des actions envers les industriels pour la réduction des consommations d'énergies et la production d'énergies renouvelables ;
- Accompagner les initiatives d'économie circulaire.

2.6.2 Faciliter l'implantation de dispositifs de production d'énergies renouvelables

Caen-Métropole est un territoire très actif dans la transition énergétique. Au-delà du projet de parc éolien offshore de Courseulles-sur-Mer, l'objectif de production d'énergies renouvelables implique nécessairement de mettre en place des installations destinées à produire des énergies dites vertes (solaire, éolien, biomasse, etc.).

Ces dispositifs peuvent s'insérer sans difficulté dans le paysage et être acceptés socialement si :

- *une étude paysagère sérieuse est diligentée en amont de chaque programme ;*
- *une concertation est menée avec les citoyens dès l'origine du projet.*

Ainsi développer les énergies renouvelables sur le territoire nécessite de :

- Développer un mix énergétique renouvelable, basé et dimensionné en fonction des ressources locales du territoire (valorisation de l'incinération des déchets, éolien, photovoltaïque, bois-énergie, biomasse...) ;
- Préserver le potentiel de production des différentes énergies renouvelables, c'est-à-dire, ne pas créer de conditions défavorables au développement des ENR ;
- Favoriser la participation citoyenne dans les projets de production d'énergie renouvelable.

3. Aménager le cadre de vie

Satisfaire les besoins tout en améliorant le cadre de vie

Conjuguer développement économique et préservation des espaces et des ressources naturelles nécessite un aménagement structuré et raisonné sur l'ensemble du territoire de Caen-Métropole. Cette organisation territoriale vise à maximiser les synergies entre les hommes et les activités pour favoriser la création de richesses, tout en cherchant à minimiser l'impact sur l'environnement. Le développement visé se veut à la fois sobre et efficace.



Dans cette optique, le SCoT Caen-Métropole peut s'appuyer sur une armature urbaine hiérarchisée, basée sur un centre urbain « fort », concentrant les fonctions métropolitaines, et des communes-pôles bien équipées rayonnant localement. Le SCoT entend renforcer cette structure multipolaire en fixant des objectifs adaptés à chacun des échelons, de façon à garantir un développement harmonieux du territoire.

Le SCoT souhaite accroître l'hospitalité urbaine des secteurs centraux afin de les rendre plus qualitatifs et donc attractifs. Il vise donc une politique de localisation et d'offre de logements adaptés aux besoins différenciés de la population, à proximité des équipements et des services, dans un cadre de vie urbain et architectural soigné.

Ce recentrage de l'urbanisation dans des espaces urbains de qualité contribue à limiter la consommation d'espace et participe à la mise en place d'une nouvelle organisation des mobilités.

3.1 Polariser le développement urbain

Plus efficace et plus sobre

3.1.1 Réaffirmer le principe de polarisation

Principe fondé sur une armature urbaine hiérarchisée

L'armature urbaine de la région caennaise se révèle fortement hiérarchisée et structurée. Elle contribue au bon fonctionnement urbain du territoire et donc à la qualité de vie des habitants. Elle constitue dès lors l'un des leviers de l'attractivité du territoire.

S'appuyer sur l'armature urbaine pour organiser un développement polarisé du territoire permet de répondre à la fois aux exigences de limitation de la consommation d'espace, de maîtrise de l'étalement urbain et des déplacements automobiles, et de « bien vivre » des habitants de Caen-Métropole, pour que chacun trouve à proximité de son domicile les services, commerces et équipements dont il a besoin.

Le parti d'aménagement s'appuie sur l'armature urbaine identifiée par le diagnostic, il distingue différents niveaux dans l'armature :

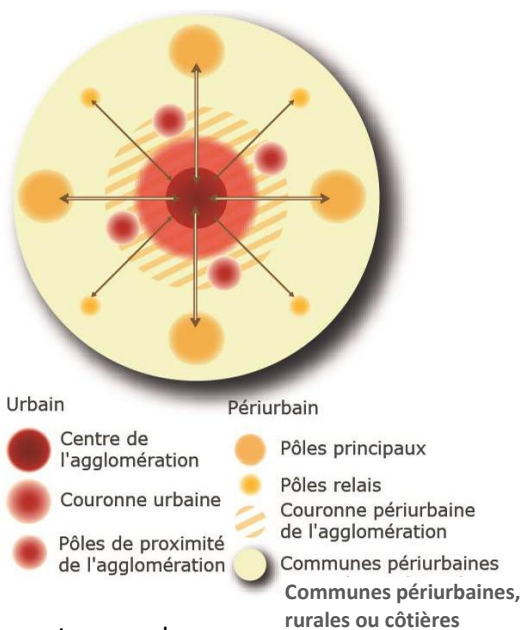
- Le centre de l'agglomération, ou « Centre urbain métropolitain », qui accueille, ou a vocation à accueillir des fonctions métropolitaines. Il assure un rôle moteur dans le développement de Caen-Métropole par son rayonnement interne et externe au SCoT. C'est pourquoi il porte des objectifs ambitieux en matière de mixité urbaine et de densité, de desserte par les transports collectifs et de mobilité douce. Son habitat, ses emplois et son tissu de services et d'activités, ainsi que son offre de santé est dense et continuera de s'intensifier, notamment par une politique volontariste de requalification urbaine.
- La « Couronne urbaine », dans le prolongement du centre urbain. Elle a vocation à se renforcer en termes d'habitat, d'emplois, de commerce et

d'équipements structurants, notamment en renouvellement urbain et en lien avec le centre de l'agglomération.

- Les « Pôles de proximité de l'agglomération », qui forment l'interface entre la couronne urbaine et la couronne périurbaine sur laquelle ils exercent un effet de polarisation. Compte-tenu de leur rôle polarisateur, ils ont vocations à être renforcés.
- La « Couronne périurbaine proche de l'agglomération », constituée de bourgs anciens ayant connu une importante phase de périurbanisation depuis les années 1980. Les communes de la couronne périurbaine doivent confirmer la mutation engagée vers une organisation plus urbaine, plus dense et porteuse d'une plus grande mixité fonctionnelle.
- Les « Pôles principaux » concernent des communes ou ensemble de communes bien équipées en services, équipements et emplois qui leur permettent de porter un rôle polarisant. Elles sont porteuses d'une certaine densité et urbanité. Elles constituent des sites préférentiels pour l'accueil d'activités économiques, d'équipements intercommunaux, de services, notamment de services publics et de santé, et d'habitat.
- Les « Pôles relais », qui portent un rôle polarisant et des flux moins importants que les pôles principaux, mais qui sont également essentiels à l'équilibre du territoire. Au sein du tissu périurbain et rural et au cœur de la vie quotidienne, leur rôle a vocation à être confirmé et renforcé.
- Les « Communes périurbaines, rurales ou côtières » sont porteuses de l'identité agricole et naturelle du territoire. Leur développement doit être modéré en permettant de pérenniser les commerces, équipements et services existant. Une attention particulière est portée à la préservation de l'activité agricole, de l'environnement et des paysages.

Parmi les communes qui ne sont pas identifiées comme polarité de niveau SCoT, les documents d'urbanisme intercommunaux peuvent identifier des centres-bourgs, supports d'objectifs communautaires (renforcement du niveau d'équipement et de l'habitat, restructuration du centre-bourg, densification, mixité sociale, etc.).

Schéma du principe de polarisation



Le principe de polarisation retenu a donc pour objectifs de :

- renforcer l'agglomération,
- recentrer le développement périurbain sur les pôles principaux et relais,
- maîtriser la périurbanisation dans les communes résidentielles.

Les ambitions de constructions neuves, l'implantation d'activités nouvelles (sauf celles incompatibles avec l'habitat) et la desserte en transports du territoire se déclinent en fonction du rôle donné à chacun des échelons de l'armature urbaine.

3.1.2 Rapprocher les habitants des équipements et des services

La Ville de Caen est dotée d'un bon niveau d'équipements structurants métropolitains. Toutefois, si plusieurs nouveaux équipements récents complètent une offre déjà dense, certains équipements plus anciens apparaissent vétustes et devront être mis à niveau. Il convient de procéder à une programmation précise en ayant le souci d'optimiser l'usage de ces équipements rénovés.

Puissant facteur de polarisation et important générateur de trafic, l'offre d'équipements et de services nouveaux doit venir renforcer la politique d'organisation de l'espace : implanter les équipements nouveaux au plus près des habitants mais aussi rapprocher les habitants des plus fortes densités d'équipements et de services. L'application de ce principe consiste ainsi à corrélérer le niveau d'équipement à l'attractivité constatée des espaces urbains, autrement dit, à leur potentiel de polarisation. Une attention particulière doit être apportée à la desserte par les transports collectifs.

Ainsi, les équipements et services structurants de niveau métropolitain doivent être implantés prioritairement dans la ville-centre pour lui conserver les attributs de la centralité. Les équipements et services dont la fréquentation est occasionnelle doivent être prioritairement localisés dans l'agglomération et dans les pôles principaux et relais identifiés, quitte à être mis en réseau pour maximiser leur efficacité. Enfin, les équipements et services de la quotidienneté pourront s'implanter au plus près des habitants, en fonctions des besoins identifiés.

Une attention particulière doit être portée sur la bonne couverture des services de santé, notamment des maisons de santé. Leur implantation, conforme aux préconisations de l'ARS, s'effectuera de manière préférentielle dans les pôles principaux et relais.

3.1.3 Favoriser la requalification urbaine

Par le renouvellement urbain et la valorisation des friches et des dents creuses

La localisation des nouveaux espaces urbains et, en particulier, de ceux destinés à accueillir des logements neufs doit progressivement se recentrer sur l'agglomération caennaise, particulièrement dans la ville-centre et dans sa couronne urbaine, à la faveur d'une intensification urbaine au sein des tissus existants :

- sur le territoire de la Communauté Urbaine, environ la moitié des logements neufs doit être produite au sein des tissus urbains existants, soit par des opérations de renouvellement urbain, soit par résorption des friches, soit par mobilisation du foncier libre ;
- dans les Communautés de communes, ces logements neufs doivent être produits prioritairement dans les pôles principaux ou relais, avec un effort à réaliser au sein du tissu urbain.

La meilleure utilisation du foncier au sein des tissus urbains s'accompagne d'une évolution des modes de production de logements. Ainsi, il s'agit de construire mieux, à l'intérieur même de l'enveloppe urbaine, en identifiant les gisements fonciers les plus facilement mutables sur lesquels la dureté foncière est faible.

La mise en œuvre d'une telle ambition est l'occasion de se donner les moyens d'une véritable stratégie de développement, d'anticiper les opportunités et d'être prêt à agir le moment venu. Toute stratégie foncière est au service du projet urbain. Une connaissance croisée permet d'arbitrer les opérations à venir et d'établir des priorités. Ainsi, il ne s'agit pas uniquement de produire du logement en épargnant la ressource foncière. Mobiliser ce foncier c'est, dans le cadre d'une approche globale, repenser, requalifier, réanimer les espaces en cœur de villes, de bourgs et de villages.

3.1.4 Poursuivre la limitation de la consommation d'espace

Le SCoT Caen-Métropole approuvé en 2011 avait déjà placé la réduction de la consommation d'espaces agricoles et naturels au premier rang de ses objectifs. Le SCoT révisé, puis le SCoT modifié, entendent poursuivre cet effort qui répond à plusieurs objectifs : préserver les espaces favorables à la biodiversité, limiter l'imperméabilisation des sols, mais aussi et surtout limiter la réduction des surfaces agricoles. Cette volonté de limitation de la consommation d'espace est également cohérente avec l'ambition de développement polarisé et de « ville de la courte distance » en rapprochant les habitants des équipements, services et de l'emploi.

Ainsi, alors que la consommation d'espace annuelle du territoire s'établissait à 200 hectares entre le milieu des années 1990 et le milieu des années 2000, le SCoT approuvé en 2011 la plafonnait à 150 ha par an, soit une diminution de 25%. Le SCoT révisé approuvé en 2019 limitait cette consommation à un maximum de 94 ha par an à horizon 2040, soit une nouvelle diminution de 37 %.

Le SCoT modifié, par la procédure de modification simplifiée prévue à l'article 194 de la loi Climat et Résilience, limite la consommation d'espace à 65 hectares par an sur la décennie 2021-2030, soit une nouvelle diminution de 31% par rapport au SCoT de 2019 et une diminution de 67,5% par rapport à la dynamique des années 1990 et 2000. Ces 65 ha par an, hors ZAC dont les travaux ont débuté avant le 1^{er} janvier 2021, représentent une diminution de 53,9% par rapport à la période de référence 2011-2020 de la loi Climat et résilience (selon les données CCF établies par l'EPFN sous la coordination de la Région Normandie et du préfet de région). Le SCoT fixe une enveloppe maximale à l'échelle de chaque EPCI. Le SCoT modifié fixe également, pour la décennie 2031-2040, une réduction de 75% de l'artificialisation par rapport à la période 2011-2020. Sur cette décennie, dans l'attente des données d'un outil national de référence, chaque EPCI couvert par le présent SCoT dispose d'une estimation de l'enveloppe foncière dédiée à son développement (habitat, économie, équipements et infrastructures), entraînant de l'artificialisation sur la période 2031-2040 et calculée à partir des données CCF.

Le changement de périmètre entre le SCoT approuvé en 2011 et le SCoT révisé en 2019 n'impacte pas la dynamique de consommation foncière. Les territoires arrivants compensant les territoires ayant quitté le SCoT. Le SCoT modifié prend en compte le transfert de la commune de Saint-Sylvain, du Cingal – Suisse Normande vers Val à Dunes, effectif le 1^{er} janvier 2025, pour la fixation des enveloppes maximales des deux EPCI concernés.

3.1.5 Promouvoir un nouveau modèle de développement urbain

Faire la ville autrement, c'est affirmer que la ville doit être capable de se reconstruire sur elle-même en priorité et mieux penser ses extensions. Faire la ville autrement, c'est aussi rendre la ville compacte désirable, en valorisant la palette d'aménités qu'elle seule rend possible.

Sur l'ensemble du territoire, aussi bien dans l'agglomération de Caen que dans les bourgs et villages, il est important de concevoir des formes urbaines novatrices, adaptées tant au développement prévu du territoire de Caen-Métropole qu'aux aspirations légitimes des habitants.

La nécessaire conciliation entre une certaine compacité et densité et un cadre de vie agréable, tout en répondant à l'ensemble des besoins d'habiter, constitue une ambition majeure du SCoT. Celle-ci devra d'abord trouver sa concrétisation dans les grandes opérations d'aménagement urbain d'initiative publique.

Dans cette optique, tout projet urbain devra tenir le plus grand compte des tissus urbains au sein ou à proximité desquels il s'inscrit, notamment au regard du respect du patrimoine et des paysages urbains. La présence de la nature devra être pensée dès l'origine du projet, de même que la configuration, l'ampleur et la qualité des espaces publics nécessaires à une réelle convivialité urbaine.

Par ailleurs, tout projet urbain devra s'insérer dans l'armature viaire existante et être, en zone dense, correctement desservi par les transports collectifs de manière à s'intégrer dans la ville. Une attention particulière devra être apportée à la desserte par des liaisons douces adaptées aux modes actifs.

Enfin les nouveaux projets urbains devront bénéficier d'une couverture numérique adaptée et de qualité, ils devront être sobre en consommation d'eau et d'énergie et intégrer, dans toute la mesure du possible, des dispositifs de production d'énergie renouvelable.

3.1.6 Développer les « quartiers-gare »

Au-delà de leur rôle de pôles multimodaux, les quartiers existants ou en développement autour de la gare SNCF de Caen ou à proximité des haltes ferroviaires des pôles principaux du territoire sont considérés aujourd'hui comme des sites stratégiques pour le renouveau urbain. Ils doivent s'inscrire dans des projets urbains globaux dont la conception et la mise en œuvre doivent répondre aux objectifs de développement durable (accessibilité aux transports en commun, mixité des fonctions, intensification urbaine, etc.).

L'attractivité et la vitalité de ces quartiers est cruciale pour mettre en œuvre une politique de mobilité privilégiant les transports collectifs et notamment le train. Plus ces quartiers sont peuplés, plus le train et les autres transports collectifs qui y sont connectés sont utilisés et plus l'offre ferrée est justifiée. S'amorce alors un cercle vertueux qui offre la possibilité, pour les habitants concernés, de se passer de l'automobile.

Ces quartiers doivent donc accueillir une multiplicité de fonctions urbaines, avec une certaine densité : logements, activités économiques et commerciales et équipements.

3.2 Organiser les mobilités

Pour un développement harmonieux et durable du territoire

Le projet de développement territorial, s'appuyant sur le renforcement de l'armature urbaine et la polarisation, favorise l'accessibilité du plus grand nombre aux services du quotidien. A ce jour, 90% de la population se trouve à moins de 20 mn en voiture du centre de l'agglomération, et 98 % de la population vivant hors de l'agglomération réside à moins de 10 min en voiture d'un pôle équipé. Pour maintenir ce niveau d'accessibilité qui fait la force de son armature urbaine, le SCoT entend pérenniser les temps de déplacements sur le territoire de Caen-Métropole, et améliorer les temps de parcours en modes alternatifs entre les pôles et l'agglomération.

Le SCoT Caen-Métropole donne donc une place prioritaire à l'ensemble des modes de déplacements alternatifs et cherche à optimiser l'utilisation de l'automobile, en appui d'une politique de développement misant sur la compacité urbaine, la mixité fonctionnelle et la maîtrise de la périurbanisation.

Cette offre complète de transport ne peut se faire sans la mise en œuvre d'une politique cohérente de stationnement, visant à favoriser le report modal dans les territoires les mieux desservis et préserver l'espace public dans les espaces centraux. De plus, les nouvelles infrastructures doivent être l'occasion de prendre en compte en amont la desserte multimodale des zones de développement (passage des transports collectifs, aménagements cyclables).

3.2.1 Donner la priorité aux modes alternatifs

En secteur urbain dense

Dans le centre urbain métropolitain se concentrent emplois, services et forte densité de population. Donner la priorité aux modes alternatifs ne vise pas à supprimer l'automobile de ces espaces mais à inverser le rapport entre les modes :

- Densifier et structurer une offre en transports collectifs forte et plus rapide que l'automobile, en privilégiant les aménagements nécessaires à sa compétitivité (site propre, priorisation, hiérarchisation du réseau).
- Requalifier l'espace public en faveur des modes actifs et notamment du piéton dans les centres-villes.
- Aménager des pistes cyclables dédiées pour favoriser la circulation et l'usage du vélo.
- Mettre en œuvre une politique de stationnement cohérente avec le niveau de desserte en transport collectif pour libérer de l'espace public et éviter la concurrence entre les modes de transports.
- Favoriser et accompagner le développement de la voiture partagée, qui permet, à mobilité égale, de diminuer l'emprise sur la voirie et de réduire les niveaux d'émission de carbone.
- Conditionner la création de nouvelles infrastructures en agglomération à des projets de développement urbain.

3.2.2 Sécuriser les temps d'accès multimodaux

Des pôles du SCoT vers le centre de l'agglomération

L'accès au centre de l'agglomération constitue un enjeu crucial dans l'organisation du développement territorial caennais. Face à une menace de saturation progressive des accès automobiles au centre urbain, le développement d'une offre complémentaire doit permettre de garantir des temps d'accès stables sur le long terme. Ainsi, à configuration territoriale constante, le SCoT se donne l'objectif qu'aucun pôle du territoire ne soit à plus de 40 min en transports collectifs du centre de l'agglomération.

Pour cela, le SCoT entend :

- Structurer l'offre de transports en commun dans les pôles principaux et relais, en s'appuyant notamment sur l'infrastructure ferroviaire et les haltes existantes ou la mise en place de transports routiers périurbains performants et adaptés aux bassins de populations desservis.
- Organiser une offre souple et multimodale des déplacements vers l'agglomération, par la création de parkings de rabattement sur les points majeurs du réseau de transports en commun interurbain, la formalisation des points de covoiturage et le déploiement d'une offre de petits parkings relais en entrée d'agglomération connectés au réseau magistral de transports collectifs urbains.
- Aménager les points de franchissements cyclables du périphérique pour permettre les liaisons vélo entre l'agglomération et le périurbain.

3.2.3 Développer les modes actifs

Pour les déplacements de proximité

Les mobilités dites « actives » constituent un vrai enjeu pour l'ensemble du territoire, en termes économique, social, environnemental et de santé publique. Or, sorti du centre-ville de Caen, marche et vélo sont relativement peu pratiqués au quotidien et les territoires sont mal aménagés pour leur usage.

Le SCoT porte donc pour ambitions :

- Aménager les espaces publics des pôles du périurbain et des centres-bourgs pour mieux accueillir les piétons et l'ensemble des personnes à mobilité réduite.
- Développer autour des pôles principaux et relais des aménagements cyclables dans un rayon de 3 à 5 km permettant un accès quotidien aux établissements scolaires, commerces et services qui s'y trouvent et offrir une offre de stationnement adaptée.

3.2.4 Renforcer l'attractivité touristique du littoral

Par une offre de transport complémentaire

- Offrir une offre de transport collectif complémentaire au réseau urbain desservant le littoral et les sites mémoriels depuis le pôle multimodal de la gare de Caen, pour permettre une fréquentation des sites touristiques par de nouvelles populations.
- Développer une offre de stationnement rétro-littoral et des cheminements confortables à la mer, pour réaménager le front de mer et valoriser les rues commerçantes.
- Finaliser le maillage cyclable touristique structurant (Eurovélo 4 littoral et vélo-Francette) et l'étendre vers l'intérieur des terres sur le littoral et en Suisse Normande, pour élargir l'offre touristique et en favoriser l'usage quotidien.

3.3 Produire une offre de logements suffisante et de qualité

Construire et réhabiliter pour satisfaire tous les besoins d'habiter

La qualité et la diversité de l'offre de logements à un coût adapté contribuent à l'attractivité du territoire. Il est donc impératif de répondre quantitativement et qualitativement aux besoins des habitants, en développant une offre adaptée permettant à tous les actifs travaillant dans le territoire d'y résider.

3.3.1 Construire 52 000 logements d'ici 2040

Compte tenu de l'ambition de création d'emplois et des évolutions sociologiques connues (dessalement des ménages et vieillissement de la population), le nombre de logements à construire, pour atteindre l'ambition démographique de 393 000 habitants à horizon 2032 et d'environ 400 000 habitant en 2040, s'établit à environ 2 600 par an.

Cette ambition se répartit entre EPCI de manière à maintenir l'équilibre actuel.

3.3.2 Assurer une offre diversifiée de logements neufs

Pour produire des espaces socialement et fonctionnellement mixtes

Un parc diversifié permet de répondre à l'ensemble des « besoins d'habiter » qui varient tout au long de la vie des habitants en fonction de leur âge, de la composition de leur famille, de leurs revenus, de leurs aspirations sociales et culturelles.

C'est pourquoi l'offre nouvelle doit être diversifiée en gamme et en type et favoriser dans la mesure du possible les parcours résidentiels locaux. Il s'agit en particulier de diversifier le parc de logements là où l'offre est trop uniforme, notamment dans les espaces périurbains où jeunes ménages et personnes âgées peinent à trouver un logement. Il s'agit également de développer l'offre de logements locatifs et de logements aidés dans l'ensemble du territoire, mais plus particulièrement dans les centres urbains équipés, desservis par les transports collectifs et proches de pôles d'emplois. Ces préoccupations amènent à définir les ambitions suivantes :

- Diversifier les formes et les densités d'habitat tout en favorisant l'innovation tant au plan architectural et urbanistique qu'au plan des techniques constructives, notamment pour améliorer la performance énergétique ;
- Maintenir la part globale des logements locatifs sociaux de Caen-Métropole, le taux ne devant jamais être inférieur à 25 % dans la Communauté Urbaine Caen la mer dans son ensemble ;
- Prendre en compte les besoins de certaines populations (ménages en accession, seniors, personnes handicapées, étudiants, ménages en difficulté économique et ou sociale, etc.).

La diversification de l'offre de logement doit s'accompagner d'une volonté d'organiser l'espace bâti de telle sorte qu'aucun des quartiers ne puisse exclure d'habitant en raison de son origine, de son âge, de son niveau de revenus ou de la composition de sa famille, en prévoyant notamment une offre de logements à prix abordable aux ménages les plus modestes.

Il s'agit ainsi, au sein d'un même espace, de proposer des formes d'habitat diversifiées, offrant des densités variées et des statuts d'occupation multiples. La mise en œuvre de cette politique suppose aussi qu'aucune activité, dès lors qu'elle est compatible avec les autres fonctions urbaines, ne soit exclue des tissus urbains. Il s'agit enfin de traiter avec beaucoup de soin les espaces publics qui constituent par excellence les lieux de la sociabilité.

3.3.3 Réhabiliter et rénover

Engager dans la durée une politique volontariste de réhabilitation et de rénovation, notamment thermique, du parc ancien

Le logement représente un tiers de la consommation d'énergie du territoire. La maîtrise de cette consommation constitue donc un enjeu majeur dans la lutte contre le changement climatique et la précarité énergétique, ainsi qu'un important vecteur de création d'emplois locaux non délocalisables.

Le parc ancien, en particulier collectif, souffre également d'un problème global d'attractivité. C'est particulièrement le cas du parc de logements bâti durant les « Trente Glorieuses » (1945-1975) comprenant les bâtiments de la reconstruction ainsi que l'important parc de logements destiné à accompagner la croissance démographique de cette période.

Le SCoT Caen-Métropole se positionne en faveur de la mise en œuvre, dans la durée, d'une politique de réhabilitation, notamment thermique, du parc de logements anciens. L'importance quantitative de ce parc et à l'ampleur des travaux à mener pour le rendre attractif (mise aux normes, reconfiguration des cellules pour les adapter aux

modes de vie actuels, accessibilité, espace extérieur, etc.) nécessiteront du temps et des moyens financiers conséquents, dont la mobilisation des fonds privés des propriétaires.

Cette politique concourt au maintien de l'attractivité des espaces centraux et au bon fonctionnement des marchés locaux de l'habitat, en accession comme en location.

3.3.4 Poursuivre la rénovation urbaine des quartiers sensibles

Les grands quartiers d'habitat social de l'agglomération, bâtis entre les années 1950 et 1990, accueillent des populations modestes qui rencontrent de réelles difficultés, notamment pour accéder à l'emploi. Depuis de nombreuses années des politiques publiques, regroupées sous la dénomination de « politique de la ville », y sont menées. Au cours de ces dernières années, des politiques ambitieuses de rénovation urbaine ont été conduites en particulier à Hérouville-Saint-Clair, à Caen et à Colombelles. Le visage de certains quartiers s'en est trouvé transfiguré et, même si les difficultés sociales des quartiers sensibles n'ont pas été éliminées, la modification des ambiances urbaines a, de l'avis même des habitants, grandement amélioré la qualité de la vie, en favorisant une nouvelle convivialité.

Ces politiques sont complexes et coûteuses à mettre en œuvre et les perspectives d'une relance de la politique nationale de rénovation urbaine sont plutôt faibles. Il n'en demeure pas moins que l'effort pour poursuivre l'amélioration de la qualité et de la mixité urbaines des quartiers doit être maintenu, parallèlement aux politiques visant à ramener les habitants vers l'emploi, à la faveur d'un développement économique vigoureux et d'une politique adaptée de formation initiale comme professionnelle.

3.4 Assurer des espaces agréables et sains

La qualité urbanistique et architecturale des milieux urbains, ainsi que la qualité de leurs espaces publics, s'imposent comme des objectifs majeurs. En effet, ces qualités doivent être fondatrices de ce qui constitue l'essence même de la ville et contribuer fortement à son attractivité. Il n'est pas de ville sans une diversité du bâti, des formes urbaines et des ambiances.

3.4.1 Promouvoir la qualité tant contemporaine que patrimoniale des espaces urbains et de l'architecture

Les projets d'aujourd'hui feront le patrimoine de demain

Des gestes architecturaux forts, pour les projets dont la vocation se veut métropolitaine, constituent un puissant vecteur de reconnaissance de Caen à l'extérieur, mais aussi un moyen d'identifier et de s'approprier le projet par les habitants.

Sur l'ensemble du territoire, il est important de produire et de concevoir de nouvelles formes urbaines et architecturales, adaptées tant au développement prévu de Caen-Métropole qu'aux aspirations des habitants. Marier compacité et densité avec un cadre de vie agréable, tout en répondant à l'ensemble des besoins d'habiter, ne peut se faire que dans l'innovation urbaine et architecturale.

Par ailleurs, les considérations environnementales liées aux logements et aux activités imposent de nouvelles pratiques d'écoconstruction, notamment dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Climat-Air-Energie Territorial. Les collectivités ont un devoir d'exemplarité dans leurs projets, en termes de consommation énergétique, de haute qualité environnementale et d'intégration paysagère.

La préservation et la valorisation du patrimoine hérité

L'ambition de qualité des espaces urbains passe aussi par la valorisation du patrimoine architectural et urbain existant, vecteur essentiel de l'attractivité des villes. Si le patrimoine médiéval est amplement protégé, le patrimoine du XX^{ème} siècle demande à être reconnu. Les édifices de la reconstruction, à Caen et dans une large moitié sud de Caen-Métropole, et certains bâtiments plus récents, en particulier à Caen et Hérouville-Saint-Clair, méritent d'être ainsi valorisés.

Au-delà des seuls bâtiments, certains ensembles remarquables peuvent être répertoriés et mis en valeur, notamment les bourgs anciens de la plaine de Caen, les cités balnéaires ou encore la cité du Plateau. Le centre-ville de Caen, vitrine du territoire, fait actuellement l'objet d'un projet global de protection et de mise en valeur.

La qualité des espaces urbains et l'ambiance attractive qu'ils génèrent tiennent aussi à la valeur des paysages urbains qui les caractérisent. C'est pourquoi le SCoT préconise que la question des paysages urbains proches et lointains soit étudiée lors de la conception de tout projet de nature à les modifier.

3.4.2 Améliorer la qualité urbaine des entrées de ville

Interface entre espaces urbain et agricole, les entrées de ville sont de puissants vecteurs d'image.

A ce titre, elles constituent des sites stratégiques qu'il convient de traiter avec attention. C'est pourquoi leur aménagement et leur mise en valeur doivent être conçus avec soin :

- de manière à marquer les « portes » de l'agglomération ;
- en donnant un caractère urbain aux voies pénétrantes.

3.4.3 Prendre en compte les enjeux de santé

La ville comme cadre de vie et reflet du système socio-économique participe à la santé des habitants. Le bien-être physique, social et mental de ceux qui vivent en ville et la pratiquent est un des enjeux de la ville d'aujourd'hui et de demain.

Ainsi, au-delà des objectifs de planification portés par le SCoT, l'application des principes du développement durable répond en grande partie aux objectifs de santé :

- Cohésion sociale : l'urbanisme doit permettre à tous de vivre sagement. Il doit lutter contre l'enclavement de certains quartiers, favoriser les lieux de rencontre ou encore la pratique sportive.
- Logement et habitat : l'accès à un logement pour tous, donc abordable, est primordial pour le bien-être mental et social. Les politiques doivent lutter contre l'insalubrité, la précarité énergétique ou encore la surpopulation.
- Transport : une ville favorable à la santé et à l'environnement est une ville des courtes distances et tout du moins écomobile. Cela implique de penser l'urbanisme en lien avec les déplacements et de rapprocher lieux de vie et lieux de travail, de services, de loisirs et de consommation.

Le SCoT Caen-Métropole entend contribuer à :

- réduire l'exposition des habitants (pollution intérieure et extérieure liée à la qualité des bâtiments, au chauffage, aux transports ou aux activités industrielles, bruit lié aux infrastructures, en particulier routières, etc.) ;
- développer des aménagements de proximité favorisant un environnement sûr et sain (protection de la ressource en eau, maîtrise de l'usage des sols et

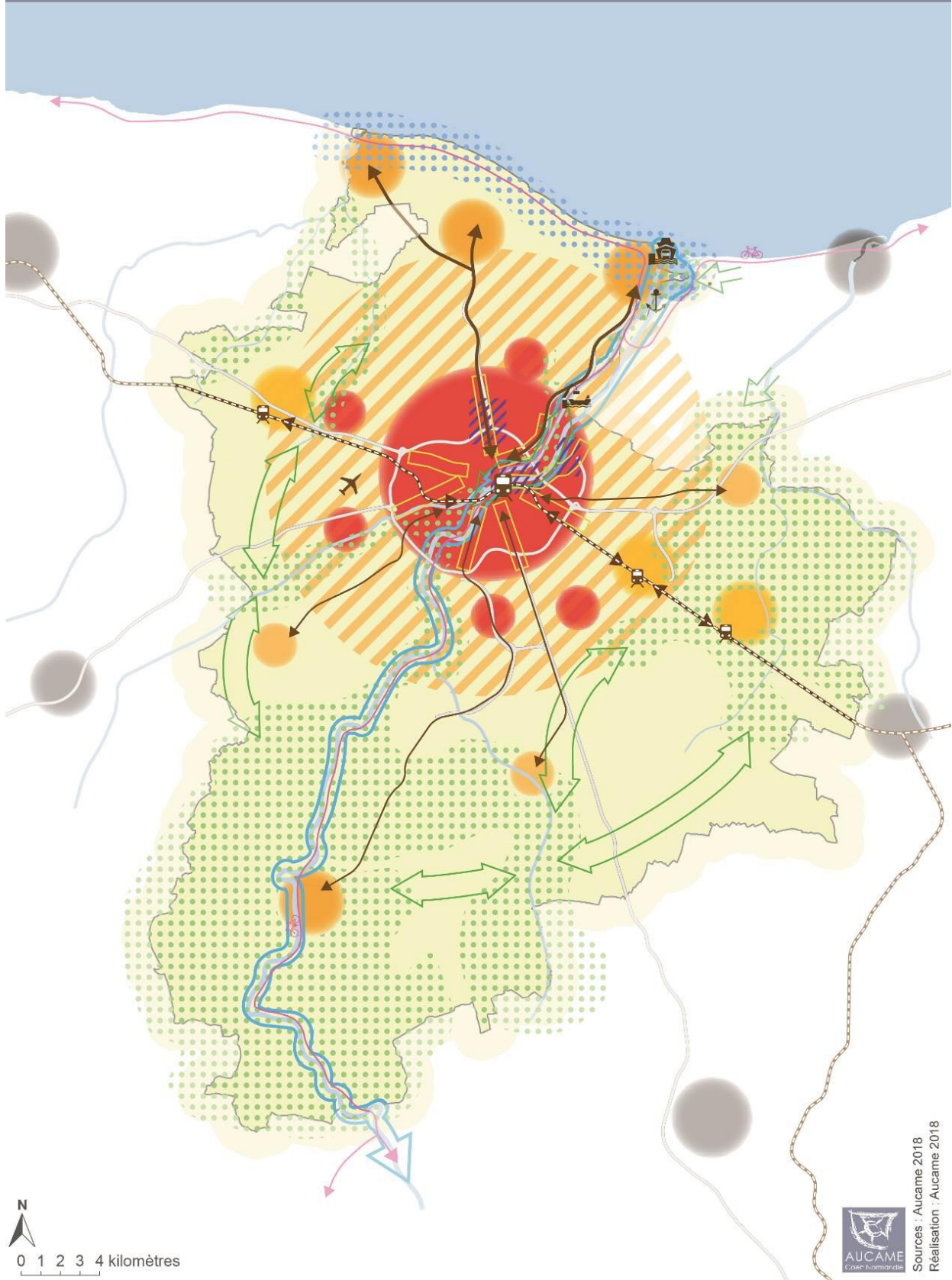
réhabilitation des sites pollués, espaces de « nature en ville » et de loisirs, entretien sans pesticides) ;

- développer des transports collectifs et les mobilités actives ayant un effet bénéfique pour la santé (prévention des maladies chroniques, lutte contre l'obésité).

A ce titre, les EcoQuartiers sont des projets urbains qui, s'ils n'intègrent pas directement des objectifs liés à la santé permettent, en répondant aux enjeux du développement durable, de produire un environnement favorable à la santé.

Le SCoT préconise également de développer localement, pour les projets d'une certaine ampleur, la méthode d'« évaluation d'impact sur la santé » (EIS). Méthode d'aide à la décision comportant un ensemble de procédures et d'outils permettant aux acteurs d'un projet urbain de mesurer les effets prévisibles, positifs ou négatifs, sur la santé des habitants. L'EIS s'élabore le plus en amont possible d'un projet. Les effets sur l'air, l'habitat, les réseaux de sociabilité, ou encore l'accès aux soins sont ainsi identifiés, permettant aux décideurs d'améliorer leur projet.

Schéma de principe du PADD du SCoT Caen Normandie Métropole



Sources : Aucame 2018
Réalisation : Aucame 2018

Un développement maillé par l'armature urbaine

L'agglomération



L'agglomération caennaise constitue le lieu privilégié du développement urbain : habitat, économie, commerce et grands équipements, selon des formes de construction denses et de qualité.

Sites d'intérêt métropolitain pour la recherche et l'innovation



Au sein de l'agglomération, trois sites majeurs de développement économique favorisent l'alliance de la créativité et de l'innovation.

La couronne périurbaine proche et les pôles de proximité d'agglomération



Autour de l'agglomération, une première couronne peut accueillir un développement périurbain dense tout en y préservant des espaces naturels de respiration. C'est aussi le lieu privilégié du développement de l'agriculture périurbaine.

Dans cette couronne périurbaine proche, un maillage de pôles de proximité d'agglomération, bien équipés, sont à même d'accueillir un développement résidentiel plus important et plus dense.

Les pôles principaux ou relais



Ces communes, par leur taille, leurs équipements et leur desserte en transports collectifs, notamment le train, jouent un rôle primordial pour les secteurs périurbains ou ruraux alentours. Elles constituent le lieu privilégié du développement résidentiel, économique et commercial périurbain, en favorisant le renouvellement pour préserver les centre-bourgs.

Pôles extérieurs à Caen-Métropole

Un territoire à préserver, valoriser et développer



Sur l'ensemble du territoire, le développement périurbain et rural doit préserver la capacité agronomique du territoire en limitant la consommation d'espace agricole.



L'espace littoral doit concilier protection naturelle de la zone côtière, préservation des paysages, maîtrise de l'urbanisation et valorisation touristique.



Les espaces naturels remarquables (forêts, marais, vallées) sont protégés par la Trame verte et bleue. Ils constituent aussi des éléments primordiaux pour le cadre de vie des habitants et le développement d'un tourisme vert.



Entre les espaces naturels identifiés précédemment, le SCoT prévoit la reconstitution de continuités écologiques.



La vallée de l'Orne constitue le lien fédérateur entre littoral/ville/campagne et porte l'identité du territoire. Elle représente la colonne vertébrale de la TVB (préservation des continuités) et peut porter un projet touristique fédérateur (vélofrancette...).



Dans l'agglomération, les entrées de villes représentent la première image urbaine du territoire. Elles devront être requalifiées de manière à améliorer la qualité des espaces publics, faciliter l'insertion des réseaux de transports collectifs et permettre leur densification.

Un système de mobilité qui accompagne le projet de développement de Caen-Métropole



Le SCoT préconise la mise en place d'un système de transport au delà de l'agglomération dense, s'appuyant sur les haltes ferroviaires et le réseau de bus interurbains accompagne le développement polarisé du territoire.

Les pôles principaux et pôles relais constituent des points d'entrée dans le système de transports collectifs.



La gare de Caen, et ses quartiers proches, doit être en mesure d'accueillir la LNP, de conforter et faciliter son rôle de pôle d'échanges intermodaux et de porter un projet de développement urbain.



Les grands équipements portuaires et aéroportuaires participent à l'accessibilité externe et au rayonnement du territoire. Le SCoT prévoit de permettre leur développement et d'assurer leur desserte par les transports collectifs.